

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 7 juin 2007
à la Salle de Spectacles**

9ème séance 2006-2007

Séance du jeudi 7 juin 2007, 20 heures 15

Présidence de M. Jacques Studer, président

Le Président, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers à la neuvième séance de l'année 2006-2007.

Conformément à l'art. 62 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

62 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	MM.
Danielle Ayer	Marc Chambaz
Arielle Bonzon	Gian Luca Ferrini
Laura Della Vecchia	Ali Hemma Devries
Bastienne Joerchel Anhorn	Jérôme Henchoz
Nathalie Kocher	Christophe Kocher
Armande Reymond	Pascal Montemari
	Thierry Oppikofer
	André Von Gunten

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

(Deux personnes arrivent après l'appel et 2 conseillères seront assermentées.)

M. le Président déclare la neuvième séance ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Le Président signale une correction à l'ordre du jour: au point 9, il faut supprimer "Commission de gestion", c'est une erreur. Il ouvre la discussion, sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, il le met aux voix. L'ordre du jour corrigé est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR corrigé

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2007.
2. Démissions / Assermentations.
3. Communications de la Présidence
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Communication éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

9. Nomination d'un membre à l'Organisation régionale de la protection civile de Lausanne Ouest. (ORPC).
10. Nomination d'un membre à la Commission des pétitions.
11. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
12. Election du Bureau du Conseil pour les années 2007-2008.
 - a) Du Président
 - b) Du 1^{er} vice-président
 - c) Du 2^{ème} vice-président
 - d) De deux scrutateurs
 - e) De deux scrutateurs suppléants.
13. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. le Conseiller Olivier Barraud intitulé « Ouest lausannois » horizon 2011.
Anne Holenweg-Rouyet, présidente-rapporteuse.
14. Développement du postulat de M. le Conseiller Raymond Gauthier intitulé « Pour un festival des Cultures à Renens ».
15. **Rapport-préavis N°12** - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher « Pour un ramassage organisé du PET et autres matières ».
M. Mathias Abderhalden, président-rapporteur.
16. **Rapport -préavis N° 16** - Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Laurent Desarzens et consorts visant à résister à l'installation désordonnée et excessive d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
17. **Préavis N° 18** - Création d'une Association de communes pour la gestion de la « Sécurité publique dans l'Ouest lausannois » et adhésion – adoption des statuts de cette association – Versement d'une contribution d'investissement pour que le démarrage et la prise en compte des contributions annuelles dédiées à la gestion de l'association.
M. Cédric Depoisier, président-rapporteur.
18. **Rapport-préavis N° 19** - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Katia Da Silva intitulé « Commune de Renens une entreprise formatrice ».
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
19. **Préavis N° 20** - Ondallaz – Réfection de la cuisine du chalet « Joli-Bois » de l'école à la montagne de Renens.
Mme Nathalie Kocher, présidente-rapporteuse.
20. **Préavis N° 21** - Renouvellement d'une camionnette avec pont basculant et bras de grue.
M. Eric Aeschlimann, président-rapporteur

21. **Préavis N° 22** - Admission de 5 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
M. Pascal Ruschetta, président-rapporteur.
22. **Préavis N° 23** - Les ATELIERS de la Ville de Renens.
M. Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur
23. **Préavis N° 25** - Modification du Règlement communal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours.
Dépôt du préavis - discussion préalable.
24. **Rapport-préavis N° 26** - Réponse au postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative « J'ai une idée » - Le Chemin des Sens .
Dépôt du préavis - discussion préalable.
25. **Préavis N° 27** - Modération du trafic sur les avenues de Saugiaz / 1^{er} Mai.
Dépôt du préavis - discussion préalable.
26. **Préavis N° 28** - Projet SIA (Système d'Information Administratif) - Remplacement des applications informatiques.
Dépôt du préavis - discussion préalable.
27. **Préavis N° 29** - Agrandissement et rénovation du Collège de Florissant et rénovation de la salle de gymnastique.
Nomination de la commission
28. Proposition individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2007.

Le Président ouvre la discussion sur le Procès-verbal de la séance du 3 mai 2007. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le procès-verbal est adopté, avec une abstention. Le président remercie Mme Sisto-Zoller, secrétaire du Conseil communal, pour son travail.

2. Démissions / Assermentations.

Le Président annonce avec regret la démission de M. Pierre-Yves Saugy, du groupe Arc-en-ciel, dont il lit la lettre:

*Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,
Il aura suffi que j'accepte, après bien des hésitations, la place laissée vacante par Mme Yvonne Zürcher, et que je prête serment devant cette assemblée, pour que je trouve la ferme de mes rêves, que je cherchais en vain depuis 2 ans. Comme elle se trouve hors de la commune, et même en terre fribourgeoise, je me dois de vous faire part de ma démission avec effet immédiat.*

Il va de soi que la brièveté de mon passage parmi vous me laisse quelque peu gêné et que je garderai aussi sans doute un léger sentiment de frustration tant s'annonçaient passionnants les débats ou discussions, notamment au sein de la commission d'urbanisme.

Cette piquêre de rappel, après 13 ans au loin du législatif, m'aura rappelé que la politique locale est passionnante et décisive pour de nombreuses facettes de notre quotidien. Toutefois, l'espace et le calme que ma famille et moi trouverons dans et autour de notre nouvelle maison, ainsi que les joies du jardinage et du bricolage sauront adoucir cette frustration.

Bien que franchissant une frontière cantonale, jusqu'alors notion très abstraite, je garderai toujours un œil attentif sur le développement de l'Ouest lausannois en général, et sur Renens en particulier, qui, j'en suis sûr, restera chez moi à jamais...

Aussi, pour que ce développement soit aussi harmonieux que possible, je souhaite profiter de l'occasion pour soumettre à la sagacité du futur responsable Environnement, de la nouvelle commission d'urbanisme, deux voies de réflexion qui me tiennent très à cœur et que je n'aurais pas manqué d'aborder au sein de cette assemblée si j'étais resté plus longtemps:

- *La première concerne la gestion des sites contaminés: je souhaiterais que la commune s'approprie le cadastre établi par le Canton, le complète avec les connaissances historiques qu'elle a de son sous-sol et de son activité industrielle pour en faire un réel outil de gestion permettant, par une prise en compte de la pollution, de limiter les coûts d'assainissement tout en ménageant la santé humaine et l'environnement. Ce n'est évidemment pas lorsque les pelles mécaniques entrent en action que l'on peut changer l'affectation d'un site pollué ou adapter le projet.*
- *La deuxième concerne la mobilité dans l'Ouest. Ayant habité longtemps dans le quartier de Florissant, j'ai pu constater combien il semble plus naturel se rendre à Lausanne plutôt qu'au centre de Renens. Après avoir habité 5 ans sur la Place du Marché j'ai pu noter le rythme auquel se succèdent les enseignes des restaurants et des magasins. Le défi de l'Ouest est, j'en suis persuadé, de renforcer son identité et d'encourager ses habitants à préférer le centre de l'Ouest au centre de Lausanne, pour les activités récréatives, culturelles ou marchandes. La gare de Renens est un centre naturel pour cet Ouest de demain. Les discussions en cours dans le cadre du SDOL notamment, me rendent confiant dans le fait que la volonté des communes de l'Ouest existe de collaborer pour améliorer la qualité de vie dans l'Ouest, et que cette collaboration débouchera peut-être un jour sur une fusion de communes afin de faciliter le processus.*

Restera aux autorités à offrir aux habitants une mobilité au sein de cet Ouest. Or je suis convaincu que ce ne seront ni les pistes cyclables – qui sont bien évidemment nécessaires et souhaitables pour le confort et la sécurité des cyclistes – ni les lignes de trams ou de métro qui fleurissent sur les plans directeurs, ni le faisceau de lignes de bus figurant dans le plan 2014 des TL qui offriront à l'Ouest cette mobilité douce, efficace et financièrement supportable dont tout le monde rêve de plus en plus ouvertement.

Il faudra donc inventer ce nouveau moyen de transport qui permettra à chacun de se rendre de son pas de porte à son bureau, son centre de sport ou à la gare, sans bruit, sans émissions atmosphériques, inoffensif pour les autres usagers de l'espace public et ne déplaçant qu'un minimum de poids à des vitesses de pointe réduites afin de limiter drastiquement la consommation d'énergie.

Et si ce système avait déjà été inventé, il conviendrait alors d'envisager sérieusement son utilisation, de réfléchir sans œillère ni préjugés aux conditions à réunir pour sa mise en œuvre et aux avantages que l'Ouest pourra en tirer.

En vous souhaitant de fructueux débats pour construire un Ouest que nous pourrons offrir fièrement à nos enfants, je me tiens à la disposition de chacun pour discuter plus avant de ces thèmes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre-Yves Saugy

Le Président a une autre démission à annoncer: "C'est avec une émotion certaine, que je vous annonce la démission d'une dame qui a marqué pendant près que quarante ans la vie de notre Conseil, Mme Eva Gloor." Lecture de la lettre de Mme Gloor:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente, je vous informe que j'ai décidé de mettre un terme à mon mandat au Conseil communal, ceci avec effet au 30.06.2007.

Elue en 1970, je rentre dans le rang, comme on dit, en 2007, terminant ainsi ma boucle par un superbe parcours de fidélité envers Renens qui m'a tout donné. Un merveilleux époux, son enfant, avec lequel j'ai eu le bonheur de partager de bout en bout une aventure passionnante, tant sur le plan humain que politique et bénéficier de la confiance et du respect de la population.

A mon tour, infiniment reconnaissante, j'ai servi cette ville que j'aime tant avec loyauté et générosité sans faille. Je suis fière et heureuse de ce que l'esprit du parti socialiste a pu apporter de constructif et de novateur dans les travaux du Conseil à travers moi aussi.

Je laisse donc aujourd'hui ma place à une force jeune qui saura, je suis sûre, s'investir et défendre des idées chères à mon parti.

Il est certain que je quitte avec regrets toutes les amitiés et les contacts enrichissants que j'ai pu trouver durant toutes ces années parmi vous. Nous ne rêvions pas du même bord politique, mais nous cherchions à la fin le même port: l'amour et la prospérité de notre chère ville de Renens où il fait encore bon vivre.

En vous souhaitant beaucoup de satisfaction dans votre tâche qui arrive aussi à sa fin, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, mes meilleures salutations.

Eva Gloor

Mlle Line Rouyet (PSR), en tant que plus jeune conseillère communale, revient sur l'annonce de la démission de Mme Eva Gloor:

"Eva, tu as décidé de prendre ta retraite après trente-sept ans, j'allais dire parmi nous, mais aucune et aucun de nous n'était là, beaucoup n'étaient même pas nés... alors je dirai, dans les rangs de ce conseil. Plus de trente-sept ans de luttes pour défendre nos convictions, puisque j'ai la chance d'appartenir au même parti que le tien. Tu as décidé de diminuer tes engagements au sein de ce conseil, mais tu restes encore active, au sein du parti, et de l'AVIVO notamment. Eva, merci. Merci d'avoir accueilli dans la commission qui en porte le nom autant de candidats à la naturalisation. Merci d'avoir défendu la cause des femmes. Merci d'avoir créé le planning familial de Renens. Merci d'avoir été une des chevilles ouvrières de la Maison du Peuple. Merci d'avoir défendu nos aînés à l'AVIVO. Merci d'avoir toujours eu dans ton esprit la

défense des ouvrières et des ouvriers. Merci d'avoir participé à tant de commissions que je ne peux les nommer toutes. Merci d'avoir toujours défendu les positions du groupe socialiste. Merci d'être un exemple pour nous toutes et tous. Merci en mon nom, au nom du groupe socialiste, au nom du Conseil communal, au nom de la population de Renens, permets-moi de t'offrir ces quelques roses."

Mme Eva Gloor (PSR) "Je suis infiniment émue, je n'aurais jamais pensé que j'aurais un enterrement aussi extraordinaire. Merci."

Le Président passe aux assermentations. Il appelle Mme Marinella Bianchi Rojo, du groupe Arc en ciel, remplaçant M. Pierre-Yves Saugy, et Mme Irène Frei-Premet, du groupe Les Verts, remplaçant Mme Anne Giroud. Il lit le serment.

Mme Bianchi Rojo: "Je le promets"

Mme Frei-Premet: "Je le promets".

3. Communications de la Présidence.

- le groupe Fourmi rouge annonce un changement de président de groupe: M. Jean-Pierre Rouyet remplace M. Ali Hemma Devries.
- sortie de législature du 16 juin. Rendez-vous à 8 h 40 sur le parking derrière l'administration communale. Il reste 6 places disponibles. Les conseillers inscrits doivent confirmer leur choix pour les activités de l'après-midi.
- les conseillers devraient s'annoncer pour l'agape qui suivra le prochain conseil (pour faciliter l'organisation).
- vous avez reçu le calendrier des séances pour 2007-2008. Si quelqu'un a des remarques sur ces dates, ce serait bien qu'il les fasse.
- Vous avez reçu des fichets pour mettre à jour les articles 15, 40 et 45bis du règlement du Conseil.

Discussion ouverte sur les communications de la présidence. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu des communications écrites de la Municipalité. Cette dernière a-t-elle d'autres informations à nous communiquer?

Mme Marianne Huguenin, Syndique, a quelques communications, Mme Romano en a une et Mme Maystre en aura une au point 27 de l'ordre du jour.

- Prise de position de la Municipalité sur l'initiative « La Parole aux communes »: *L'initiative cantonale « La Parole aux communes » prévoit que les exécutifs de 10% des communes vaudoises puissent provoquer un référendum sur les décisions du Grand Conseil. Comme le Conseil d'Etat et le Grand Conseil qui rejettent cette initiative et appellent à voter*

NON, la Municipalité de Renens a estimé nécessaire de prendre position publiquement dans ce sens.

Cette initiative donnerait un pouvoir abusif à 38 Municipalités, indépendamment du nombre d'habitants de leur commune, et qui plus est, le donnerait à leur exécutif, sans consultation des conseils communaux et généraux. L'unanimité de l'exécutif n'est pas non plus requise, alors que la règle tacite, valable aussi dans ce cas pour la position de notre Municipalité, veut qu'une prise de position publique d'un exécutif communal sur une votation populaire ne se fasse que si celui-ci est unanime.

Cette initiative est issue de petites communes riches de l'Ouest vaudois, en lutte contre la péréquation cantonale. Elle a le soutien d'autres communes, touchées elles aussi par l'augmentation de cette péréquation et par l'alourdissement de leur facture sociale.

C'est une des raisons pour notre exécutif de la refuser. Mais une seulement. En effet cette initiative est dangereuse pour tout le système politique de notre canton. Elle pourrait en effet être utilisée pour de nombreux objets cantonaux, faisant des communes des porte-paroles politiques généraux, se substituant ainsi au Grand Conseil, aux partis politiques et finalement aux citoyennes et citoyens eux-mêmes.

La comparaison avec le référendum des cantons au niveau fédéral – utilisé récemment contre le paquet fiscal – montre d'ailleurs bien le dérapage des initiants vaudois: il faut 8 cantons, plus du tiers, pour déposer un référendum, et en général, c'est le parlement cantonal qui prend la décision.

La Municipalité recommande donc le NON à l'initiative « La Parole aux communes » le 17 juin prochain.

- Nous avons reçu deux lettres de réponse suite à la résolution sur la 3^{ème} voie CFF Lausanne-Genève. Une de M. le Président de la Confédération, M. Moritz Leuenberger, qui rappelle que la 3^{ème} voie n'était pas un projet promis, relève que la 4^{ème} voie entre Renens et Lausanne sera prévue, s'engage à rallonger les quais et les trains et nous rend attentifs au projet ZEB qui va être voté au Parlement. Il mentionne qu'actuellement le projet est en consultation et nous engage à utiliser cette possibilité. Ce que nous avons fait. La deuxième lettre est des CFF, qui nous remercient du soutien. Ces deux lettres seront jointes au PV.
- Journée portes ouvertes à l'ECAL: la date annoncée lors du dernier conseil s'est modifiée. Ce ne sera plus le 22 septembre, mais le 29 septembre dans l'après-midi. Nous vous informerons plus en détail sur ce qui va se passer autour de l'arrivée de l'ECAL à Renens lors du prochain Conseil communal.

Mme Myriam Romano, Municipale, annonce la 22^{ème} édition du Festival de Théâtre en Herbe et des arts de la scène. Cette année il y a une ouverture pour d'autres arts de la scène que le théâtre : musique, cirque et danse, s'ajouteront aux pièces de théâtre. Il y aura plus de 200 enfants, plus de 20 spectacles. Elle annonce également un concert le 1^{er} juillet sur le site de la Piscine de Renens, c'est une première. Il s'agit de l'orchestre Cochani, dans le cadre d'une tournée européenne. C'est une manifestation que les productions du monde organisent avec la Ville de Renens et la Piscine de Renens.

Discussion sur les communications de la Municipalité:

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) tient à remercier la Municipalité pour sa réponse rapide au sujet du petit parc qui est derrière la Place de la Gare. Cette réponse dit qu'on a écouté les voisins, et que la Municipalité tiendra compte de leur avis. Les voisins sont contents, moi aussi. Je souhaite poser deux questions complémentaires:

1. les voisins ont observé que des hérissons vivent dans ce parc. Je désire que des endroits leur soient gardés pour qu'ils puissent continuer à vivre dans notre ville.
2. je pense que les voisins pourront bénéficier de ce parc cet été déjà, puisque les arbres ont été taillés et qu'ils ne sont plus dangereux.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) remercie la Municipalité de sa réponse à la question sur l'utilisation des sacs de compostage, disant qu'on peut les utiliser, mais qu'ils ne se dégradent pas aussi vite que les déchets.

La discussion n'est plus utilisée, elle est close.

5. Communications de la Commission des finances.

M. Vincent Keller, président de la commission des finances, lit son rapport:

"Les communications de la Commission des Finances sont à l'image du menu du conseil communal, elles sont chargées. Outre l'étude conventionnelle des incidences financières des préavis déposés, la Commission des Finances a eu le privilège et le plaisir d'accueillir Madame Martine Heiniger pour deux communications concernant le Collège de Florissant.

Modification des conclusions de l'étude pour l'établissement du préavis 29 : Agrandissement, transformation et rénovation du Collège de Florissant et de la Salle de gymnastique

Suite à l'obligation de mettre la taille des classes aux normes (elles font actuellement 64 m², elles doivent en faire 80 m²), la Municipalité a demandé à l'architecte responsable a proposé un étage de plus au collège. Un recours a été déposé par un voisin argumentant – via son avocat – que le plan de quartier ne spécifie pas la hauteur du collège. Il s'avère que suite à une jurisprudence du TF, aucune construction ne peut se faire sans cadre (plan de quartier). La Municipalité a donc décidé de ne pas ajouter un étage au collège, ceci engendre une diminution de charge de Frs. 1'000'000. -- sur la somme initialement prévue, la faisant ainsi passer de Frs. 8'900'000. -- à Frs. 7'293'000. --, le crédit englobant la mise aux normes des classes, l'enveloppe du bâtiment, les sanitaires, le chauffage, la salle de gymnastique, etc... Le crédit d'étude de Frs. 600'000. -- est inclus. La valeur de l'étage supplémentaire est de Frs. 1'000'000. -- et correspond à 4 classes. Les élèves placés dans le pavillon du chemin de la Roche y resteront.

Location du pavillon de Corminjoz (Prilly) : achat de mobilier

La Commune de Prilly a littéralement vidé le pavillon de tout son mobilier « mobile » (tableaux noirs, tables, chaises, etc...). Le fait que le préavis de Florissant

soit retardé, la Commune a décidé de négocier avec des entreprises pour l'achat du mobilier (prévu dans le préavis 29). Il s'avère que deux entreprises ont accepté que la commande soit mise en suspens le temps que le conseil communal accepte le préavis. Le mobilier devrait être livré pour la rentrée. La somme engagée le cas échéant est de Frs. 160'016. -- et est comprise dans le crédit accordé aux conclusions du préavis 29.

Remarque de la Commission des Finances: La Commission des Finance enjoint la Municipalité à analyser tous les plans de quartier dans lesquels une situation analogue pourrait se produire (absence de plan de quartier) afin que la mésaventure du préavis du Collège de Florissant reste unique.

Boucllement des comptes pour le préavis 56 : remplacement du bus scolaire

Le crédit alloué par le Conseil Communal concernant ce préavis s'élevait à Frs. 105.000. -- le boucllement des comptes fait ressortir une somme de Frs. 105.821.70. --, à savoir un dépassement de Frs. 821.70. -- La Commission des Finances prend acte de ce dépassement de crédit.

Dépôt du préavis 2007-26 : Réponse au postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative « J'ai une idée » - Le Chemin des Sens

La Commission des Finances prend acte de la modification du préavis municipal. Les montants sont explicités à la page 6. Nonobstant, la Commission des Finances s'est trouvée empruntée quant au vote des incidences financières du préavis regrettant qu'il ne fasse pas suffisamment ressortir le coût global du projet. Le premier et le troisième poste semblent correspondre au coût de l'étude, le second et le quatrième à des dépenses liées à l'infrastructure. La Commission des Finances regrette que le préavis mette en lumière un coût du projet alors que l'étude (ou les études) n'a pas encore été menée. Une voie intermédiaire aurait été d'amender les conclusions du préavis en accordant une somme de Frs. 20'000. -- pour l'étude et d'attendre les conclusions de celle-ci.

Au vote, la Commission des Finances s'abstient sur les incidences financières de ce préavis par 2 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

Dépôt du préavis 2007-27 : Modération du trafic sur les Avenues de Saugiaz et du 1er Mai

La Commission des Finances note que le coût global de ce préavis représente une moyenne de Frs. 70'000. -- par carrefour pour une infrastructure définitive (non provisoire). Au vote, la Commission des Finances accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

Dépôt du préavis 2007-28 : Projet SIA (Système d'Information Administratif) - remplacement des applications informatiques

La Commission des Finances relève que la procédure pour établir ce préavis respecte un postulat déposé par un de ses membres, à savoir que le Conseil Communal - s'il accepte les conclusions - octroie une enveloppe (un montant maximal), les soumissions n'ont pas été faites, l'enveloppe est arrêtée sur la base d'une estimation faite par le Service Informatique. Ce préavis présente donc un calendrier des échéances afin d'établir un cahier des charges pour un futur appel d'offres.

Au vote, la Commission des Finances accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

Dépôt du préavis 2007-25 : Modification du règlement communal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours. Le règlement du Conseil précise que la Commission des Finances s'exprime sur les incidences financières engageant des

dépenses (une moins-value sur le capital) à l'exception du préavis concernant l'arrêté d'imposition. Cela dit, la Commission des Finances exprime sa satisfaction concernant la modification du règlement, proposant une augmentation de la facturation des déclenchements intempestifs. Cette modification pourrait améliorer, dans une infime mesure, les finances communales.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances. La discussion n'est pas utilisée.

6. **Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.**

Pas de communication.

7. **Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.**

Pas de communication

8. **Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.**

Pas de communication.

9. **Nomination d'un membre à l'Organisation régionale de la protection civile de Lausanne Ouest. (ORPC).**

M. Pierre-Yves Saugy était membre de l'ORPC. Conformément à l'art. 40 et 41 du règlement du Conseil, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué. Si le nombre des présentations est égal à celui des membres à élire, la nomination est tacite. M. Jean-Marc Reymond propose Mme Marinella Bianchi Rojo.

10. **Nomination d'un membre à la commission des pétitions.**

Il s'agit de remplacer M. Saugy. M. Jean-Marc Reymond propose Mme Marinella Bianchi Rojo.

11. **Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.**

M. Jean-Marc Reymond propose Mme Marinella Bianchi Rojo.

12. Election du Bureau du Conseil pour les années 2007-2008.

a) Du Président: M. Walter Siegrist (RCDR) présente M. Jacques Berthoud.

"Marié, père de deux enfants, bientôt à la retraite, il a été président pendant plus de cinq ans de l'ARDR, il est au Conseil communal depuis 1998, il a siégé dans de nombreuses commissions, notamment la commission scolaire. Il est très près de tout un chacun dans cette commune."

Résultats du scrutin:

Bulletins délivrés	65	Bulletins valables	63
Bulletins rentrés	65	Majorité absolue	32
Bulletins blancs	7	Jacques Berthoud	47
Bulletins nuls	2	Voix éparses	9

M. Jacques Berthoud est élu président du Conseil communal pour l'année 2006-2007.

M. Jacques Berthoud: "Je suis en train de vivre les premiers moments d'une année qui sera certainement passionnante, et surtout je vois déjà les avantages de cette année: je n'ai pas eu besoin de lever la main, on m'a directement passé la parole! Je veux vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée ce soir, pour le soutien que vous m'apportez. J'espère être celui que vous attendez. Je suis certain que nous passerons une année très fructueuse, sur la lancée de ce que nous a fait vivre mon prédécesseur Jacques Studer."

b) Du 1^{er} vice-président : M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) propose M. Jean-Pierre Leyvraz, actuellement deuxième vice-président.

Résultats du scrutin.

Bulletins délivrés	65	Bulletins valables	62
Bulletins rentrés	64	Majorité absolue	32
Bulletins blancs	6	Jean-Pierre Leyvraz	62
Bulletins nuls	2	Voix éparses	4

M. Jean-Pierre Leyvraz est élu 1^{er} vice-président du Conseil pour l'année 2006-2007.

c) Du 2^{ème} vice-président ou vice-présidente: M. Paul Mettraux (RCDR) présente Mme Rosana Joliat. Secrétaire du Conseil communal pendant les deux dernières législatures, elle connaît parfaitement le fonctionnement de notre assemblée. Mariée, maman de trois enfants âgés de 17, 15 et 12 ans. Femme engagée et active, elle travaille actuellement en tant que maître d'atelier dans une structure d'insertion professionnelle pour les jeunes de 15 à 25 ans, entreprise qui se trouve sur notre commune. Elle fait également partie de la nouvelle commission scolaire de notre commune.

Résultats du scrutin

Bulletins délivrés	66	Bulletins valables	63
Bulletins rentrés	66	Majorité absolue	32
Bulletins blancs	7	Rosana Joliat	51
Bulletins nuls	3	Voix éparses	5

Mme Rosana Joliat est élue 2^{ème} vice-présidente du Conseil pour l'année 2006-2007.

d) De deux scrutateurs:

M. Olivier Barraud (PSR) propose la candidature de Mme Line Rouyet

M. Mattias Abderhalden (Les Verts) propose M. Thierry Brandt.

Le président constate qu'il y a deux candidats pour deux postes. C'est une élection tacite. Mme Rouyet et M. Brandt sont élus scrutateurs pour l'année 2007-2008.

e) De deux scrutateurs suppléants.

M. Walter Siegrist (RCDR) propose Mme Gisèle Martin.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) propose M. Jean-Pierre Glaus.

Ces deux candidats sont élus tacitement.

13 Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. le Conseiller Olivier Barraud intitulé « Ouest lausannois » horizon 2011.

Mme Anne Holenweg-Rouyet, présidente de la CARIC, lit son rapport.

"**En préambule...** Une Gazette de Lausanne de 1905 titrait donc « Autour de la nouvelle gare de Renens, une ville est née... » ; elle précisait aussi que celle-ci «...a la particularité peu commune d'être à cheval sur 4 communes».

Cette situation a longtemps été un handicap pour le développement harmonieux de notre région. Mais si les communes de l'Ouest montrent aujourd'hui une maturité qui leur permet enfin de se dessiner ensemble un avenir commun, au travers du SDOL notamment, l'espace ainsi créé échappe encore aux définitions politiques et au contrôle démocratique...

Au tout début du XXème siècle, on suggérait déjà qu'une fusion de communes permettrait de rendre cohérent et mieux gérable l'espace urbain qui se développait à vive allure autour de la gare... Serait-il enfin temps d'en discuter ouvertement ?

Le postulat Barraud a le mérite d'en poser la question! Il aborde ce faisant des questions qui sont au centre des réflexions et des travaux de la CARIC depuis son origine, soit depuis près de 10 ans !

Nous avons donc examiné ce postulat avec intérêt lors d'une première séance tenue le 27 février, en l'absence - pour raisons d'agenda - du postulant et de la syndique, qui l'un et l'autre avaient demandé à s'exprimer... Ceci a pu être fait lors d'une seconde séance avec Marianne Huguenin, le 23 avril, puis enfin avec Olivier Barraud le 14 mai.

En conclusion de ces discussions et de nos débats, nous nous proposons d'examiner brièvement et indépendamment l'une de l'autre, les deux demandes formulées par le postulat Barraud.

Demande 1 : Etablir l'inventaire exhaustif des collaborations intercommunales dans laquelle la commune de Renens est engagée

Un inventaire similaire avait déjà été demandé par voie d'interpellation en mai 2000 par la CARIC d'alors - dont j'étais déjà la présidente... Dans sa réponse donnée en août de la même année, la municipalité décrivait le fonctionnement de 26 associations intercommunales, dont 23 nous liaient avec Crissier, 20 avec Ecublens, 18 avec Chavannes, entre 15 et 12 avec les 4 autres communes du district de l'Ouest. Depuis lors, certaines associations, ententes ou conventions ont disparu, changé de taille ou de statuts ; d'autres ont probablement été créées.

Il nous semble dès lors une très bonne chose, de remettre à jour l'inventaire effectué en 2000 et de mettre plus particulièrement en évidence les associations qui nous lient à une ou plusieurs des autres communes du nouveau district de l'Ouest, que des communes extérieures à celui-ci soient aussi concernées ou non.

Demande 2 :

En collaboration avec les autres communes de l'Ouest, donner un mandat d'étude à un Institut neutre (par exemple l'IDHEAP), afin d'étudier la faisabilité d'une fusion ou la création d'une fédération des communes de l'Ouest

Pour qu'une telle étude ait du sens, il faut un intérêt partagé de plusieurs des communes concernées par la démarche. Il nous semble dès lors prioritaire de s'assurer que chaque membre des exécutifs et des législatifs concernés comprenne les termes de la problématique de la même manière... Car si l'on a passablement parlé déjà de la fusion, elle n'a guère concerné jusqu'ici que de petites communes... et peu de personnes imaginent encore ce que pourrait être la fédération de communes, voie nouvelle rendue possible par la révision de la Constitution et celle en 2005 de la Loi sur les communes.

Ainsi la présentation préalable des deux options, de leurs avantages et de leurs inconvénients, de leurs contraintes, des étapes de leur possible mise en œuvre serait très utile. Le service cantonal ad' hoc ne pourrait-il s'en charger, lors d'une séance spéciale, au bénéfice de tous les conseillers et conseillères (communaux et municipaux) de l'Ouest ?

Sans vouloir dénigrer en rien la fusion de communes, nous voulons rendre attentif ce conseil de l'intérêt que pourrait susciter pour nous - grandes communes étroitement imbriquées - la fédération de communes. Etape peut-être vers une fusion plus lointaine, elle permettrait déjà de simplifier les relations intercommunales et d'en assurer un contrôle démocratique, tout en laissant à chaque commune son nom, son identité et une marge d'autonomie réelle, mais en donnant à la fédération une force de négociation comparable à celle d'une commune de près de 60'000 habitants, face à Lausanne ou le canton, sur les dossiers gérés en commun.

Après s'être assurés que les enjeux sont connus de tous, il serait temps d'envisager peut-être de lancer l'étude demandée dans le postulat Barraud, soit une analyse plus détaillée des diverses variantes de regroupement imaginables, de l'influence de la taille du regroupement sur le résultat, de leurs conséquences financières et de l'intérêt que cela suscite auprès de la population. Pour que ce travail ait alors un sens, il ne nous semble pas nécessaire que toutes les communes de l'Ouest y soient intéressées ; si seules deux autres communes le sont, cela justifierait déjà de le faire ...

En conclusion... Nous demandons donc à ce Conseil de transmettre le postulat Barraud - ainsi que les quelques remarques effectuées ci-dessus - à la Municipalité ; nous tenons en outre à la disposition des personnes intéressées, les divers documents qui motivent notre prise de position."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Olivier Barraud remercie la commission des affaires régionales et intercommunales pour le travail effectué au sujet du postulat socialiste intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011". Le travail de la commission respecte la nature de la

demande initiale et y ajoute des remarques et réflexions pertinentes. Les réactions n'ont pas manqué à la suite du dépôt de ce postulat; aussi bien positives que négatives. Pour certains, il est prématuré d'en parler, pour d'autres, il y a, au contraire urgence. Pratiquement, tous se retrouvent sur le fait qu'une réflexion sur le fonctionnement de nos institutions démocratiques est utile.

L'exemple du préavis sur la création d'une police régionale illustre bien la problématique. Ce préavis, s'il est accepté, provoquera la création d'un organe de contrôle démocratique par le biais d'un conseil intercommunal. Ainsi, notre conseil va déléguer à neuf conseillers communaux le suivi de notre sécurité publique. Ces neuf personnes se retrouveront à siéger avec des conseillers communaux d'autres communes. C'est un élément important de ce préavis. Il doit nous inciter à nous pencher sérieusement sur les questions soulevées dans le postulat "Ouest lausannois, horizon 2011". En effet, la sécurité publique n'est de loin pas le seul domaine où les besoins de la population sont de caractère régional.

Agglomération, fédération de communes, collaborations intercommunales, fusion sont autant de possibilités qu'il faut à mon avis étudier objectivement, en laissant e côté les réactions émotionnelles contreproductives. En acceptant de transmettre ce postulat à la Municipalité, vous contribuerez à cette réflexion.

Marianne Huguenin, syndique, remercie la CARIC et sa présidente de l'échange qu'il a pu y avoir, et des différentes options et suggestions qui sont sorties lors de cette discussion. La Municipalité va refaire l'inventaire exhaustif, que demande la première partie du postulat. Il avait été fait, il y a sept ans déjà, à la demande de Mme Holenweg. Le paysage a changé, la Municipalité va le refaire. Pour la deuxième partie, la Municipalité va déjà privilégier les échanges avec les communes du district. Pour l'instant le postulat a été déposé dans deux communes, soit Prilly et Bussigny. Mme Huguenin a mis déjà ce sujet à l'ordre du jour d'un BI (bureau intermunicipal réunissant les syndicats du district de l'Ouest); il a été convenu de faire un tour d'horizon entre syndicats une fois que l'état des lieux aura été fait dans d'autres communes, puisque le postulat sera peut-être déposé dans d'autres communes. L'idée est de prendre une position commune. On ne peut pas aller tout seul, sans les autres, cela peut être contre-productif, mais il est intéressant de discuter et de susciter la réflexion. La Municipalité a aussi évoqué l'idée de la structure d'agglomération pour le grand Lausanne. Dans le PALM, par exemple, seuls les exécutifs sont directement concernés, il n'y a pas de structure d'agglomération. C'est une des options à étudier, outre celles de la fusion et de la fédération de communes qui étaient mentionnées. Le Conseil peut donc envoyer sans autres ce postulat à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est transmis à la municipalité à une écrasante majorité.

14 Développement du postulat de M. le Conseiller Raymond Gauthier intitulé « Pour un festival des Cultures à Renens ».

Raymond Gauthier (Les Verts) Postulat pour un Festival des Cultures à Renens

"Parmi les évènements marquants de 2006 pour Renens, je désirais ici en rapporter deux en particulier : la Fête Interculturelle en juin et l'opération « Renens Capitale Culturelle » en octobre. Ces deux manifestations ont connu un grand succès, tant du point de vue des habitants et des visiteurs que de celui de l'image que la ville projette à l'extérieur : une ville multiculturelle dans les deux sens du terme.

En effet, dans un cas, allusion est faite aux différentes cultures nationales, régionales, linguistiques, culinaires, etc. En bref, à la diversité d'une ville qui accueille des gens de tous horizons. Cette particularité est une des chances de Renens. En créant cette fête, la commune se met dans les traces de Notting Hill à Londres ou de Kreuzberg à Berlin qui ont, avant elle, créé leurs carnivals des cultures attirant avec le temps des centaines de milliers de personnes, engageant les différentes communautés du quartier, revendiquant leur particularité, une forte communauté étrangère.

Dans le cas de « Renens Capitale Culturelle », la culture s'associe aux arts : danse, musique, arts plastiques, cinéma, photographie, théâtre. Dans ce domaine aussi, Renens peut mettre en avant ses atouts, l'arrivée de l'Ecal dans quelques mois l'y aidera certainement.

Imaginons maintenant que chaque année, en juin, se déroule un Festival des Cultures, rassemblant toutes les cultures dans les deux sens du terme. J'aimerais presque dire un Festival des Cultures avec plusieurs « S ». Il pourrait réunir les différentes communautés de la commune, la création artistique locale, le travail des étudiants de l'Ecal. Il s'agirait en quelque sorte d'une réunion de la Fête Interculturelle et de Renens Capitale Culturelle.

Des stands et des animations permettraient à chaque communauté de mettre en avant ce dont elle est fière. Les étudiants pourraient exposer in-situ une part de leurs travaux, les arts pourraient sortir.

Les Vaudois sont des fans de festivals, il y en a des dizaines durant l'été. De nombreuses villes du canton font leur fierté de leur festival : le Caribana et le Paléo à Nyon, le Jazz à Cully ou à Montreux, le Rock Oz Arènes à Avenches, le For Noise à Pully ou la Cité à Lausanne pour n'en citer que quelques uns. De nombreuses personnes seraient certainement intéressées par un festival alliant découverte de cultures du monde et découverte des cultures artistiques. De par ses caractéristiques démographiques et de par la présence de l'Ecal, Renens aurait toute légitimité et crédibilité pour présenter ce type de festival. Le public viendrait certainement de loin et les Renonais auraient une là une occasion de se rencontrer.

J'ajouterais que, comme la plupart des festivals, ce Festival des Cultures aurait grand avantage à avoir lieu tous les ans et non tous les deux ans. En effet, quel festival a actuellement un rythme autre qu'annuel ? De plus, si nous désirons que le public s'approprie réellement ce rendez-vous, il faut qu'il soit régulier, afin d'entrer dans le calendrier. Il n'est pas ici question d'organiser un événement mégalomane, un nouveau Woodstock. Un festival simple, à l'échelle de Renens, qui saura éventuellement grandir avec le temps si cela s'avère nécessaire.

L'objectif de ce postulat est que la municipalité étudie, avec l'aide des partenaires concernés (l'actuel comité d'organisation de la Fête Interculturelle, l'Ecal, les associations et artistes de la région, etc.) la possibilité et l'opportunité d'organiser, sur une base annuelle, un Festival des Cultures rassemblant les deux types de cultures et permettant à Renens de mettre en avant ces forces."

Le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

M. Pascal Ruschetta (PSR): C'est en tant que président de l'association Renens carrefour du monde que je prends la parole ce soir.

Si le postulat de Monsieur Raymond Gauthier est très intéressant sur le fond, il lie deux événements qui pour l'un à lieu tous les trois ans « Renens carrefour du monde ou Fête interculturelle » et pour le second « Renens capitale culturel » un événement unique qui a placé notre ville au centre de la culture Suisse en bouquet final, si j'ose dire, du programme SWIXX de Pro Helvetia. Je pense que des synergies entre les diverses manifestations culturelles de notre commune peuvent voir le jour, mais que d'un autre côté pour beaucoup de raisons, on ne peut pas tout regrouper sous un seul « label ».

C'est pour cela que je demande la création d'une commission chargée d'étudier la transmission de ce postulat à la municipalité

M. Jean-Pierre Rouyet: le groupe Fourmi rouge dans sa grande majorité estime que ce postulat présente un intérêt certain. Il mérite d'être étudié plus à fond. Nous demandons aussi la création d'une commission.

Mme Myriam Romano, Municipale: L'idée est très séduisante. Au niveau politique et du point de vue stratégique, elle a plusieurs aspects positifs : l'image de la ville, le développement de la culture, l'amélioration du sentiment d'appartenance à la ville, un événement qui est tendance... Mais en fait il y a aussi des aspects qui sont aussi nettement moins positifs, et qui touchent plutôt l'ordre opérationnel. Il y a tout l'aspect des ressources humaines qui seraient insuffisantes, au niveau interne, mais aussi au niveau des sociétés, des associations locales qui travaillent bénévolement; il y a les ressources financières, il ne faut pas oublier que la fête interculturelle, ça a coûté fr. 250'000.--, que Renens capitale culturelle, ça a coûté fr. 450'000.--; il y a aussi la concurrence de ce type d'événements dans la région, comme M. Gauthier le disant, il y a plusieurs festivals qui sont programmés alentours; il faut aussi penser que si on organise un événement de manière annuelle, quelle place on peut laisser à d'autres événements, qui sont organisés par le service culture-jeunesse-sports, ou bien proposés en partenariat public/privé, comme par exemple le festival international celte (2^{ème} festival international celte qui a lieu les 22 et 23 juin prochains), et d'autres événements. L'idée est séduisante, mais il faudra pouvoir y apporter des forces nouvelles, et un peu plus de sous, et je reste à votre disposition si vous nommez une commission.

M. Raymond Gauthier : je suis favorable à la création d'une commission. C'est vrai que la manifestation de Pro Helvetia était un événement unique, qui n'a rien à voir.

Concernant les ressources, il est vrai que si on le fait chaque année, cela revient plus cher. Si on ne le fait jamais, cela coûte aussi moins cher que si on le fait tous les deux ans...

La proposition de nommer une commission est soutenue par une large majorité du conseil. 1/10^{ème} de ses membres aurait suffi. Nous procédons donc à la nomination de la commission. Le premier nommé est responsable de convoquer la commission.

Pour les Verts	M. Raymond Gauthier
Pour le RCDR	Mme Florence Widmer et M. Roland Divorne
Pour Arc-en-ciel	M. Bastien Reymond
Pour la Fourmi Rouge	Mme Rose-Marie Matti et M. Jean-Pierre Rouyet
Pour le PSR	MM. Pascal Ruschetta et Christophe Kocher

15 Rapport-préavis N°12 - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher «Pour un ramassage organisé du PET et autres matières».

M. Mathias Abderhalden, président-rapporteur, lit son rapport:

"La commission chargée d'étudier le préavis N° 12-2007 s'est réunie le mardi 22 mai 2007 à 20h00 à la Salle de Conférences du Centre Technique Communal. Elle était composée de Mesdames Elodie Golaz, Gisèle Martin, Marta Pinto, Rose-Marie Prêtre et Brigitte Rohr ainsi que de Messieurs Bastien Reymond, Jean-Pierre Leyvraz et Matthias Abderhalden, Président-Rapporteur.

La Municipalité était représentée par Monsieur Michel Perreten accompagné de Madame Martine Heiniger, cheffe de service au CTC.

En guise d'introduction M. Perreten nous présente dans les grandes lignes les directives relatives à la récupération des bouteilles en PET. Il est à noter que PET-Recycling organise gratuitement le ramassage chez les commerçants, ces derniers sont d'ailleurs obligés d'accepter les bouteilles qu'ils vendent ainsi que celles de leurs concurrents. PET-Recycling ne paierait pas pour un ramassage à travers la commune, une exception peut être faite pour les toutes petites communes, où il n'y aurait qu'un seul magasin par exemple. L'avantage du système actuel de ramassage du PET est que les bouteilles vides font le même trajet que les bouteilles destinées aux commerces, cela évite des déplacements de camions uniquement pour les bouteilles devant être recyclées. PET-Recycling est une association à but non lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil, qui investit en totalité la redevance de 1,8cts dans le ramassage, le tri et le recyclage du PET, ainsi que dans des actions d'incitation au tri. Il nous est précisé que la commune s'occupe de faire le ramassage du PET dans les bâtiments administratifs et dans les écoles.

La question est posée de savoir si un regroupement intercommunal pourrait être fait pour le ramassage du PET. Il nous est répondu que cette solution coûterait beaucoup trop cher car il faudrait acheter un camion, s'occuper du broyage du plastique, etc. De plus la commune ne recevrait aucune contre partie pour faire cela.

Concernant les autres matières récupérables, un commissaire demande s'il ne serait pas possible d'avoir des poubelles avec quatre compartiments, comme cela se fait à Berlin. Ce genre de poubelles est malheureusement difficile à vider, dû à leur

remplissage irrégulier. Concernant les éco-points, ils reçoivent généralement un bon accueil, mais personne n'en veut juste devant chez soi. De plus sur les terrains communaux, il n'est pas aisé d'en placer car il y a souvent diverses conduites qui passent dessous.

Durant cette séance il a aussi été demandé quand sera faite l'étude détaillée de la gestion des déchets dans la commune de Renens, qu'il soit fait plus d'informations à la population sur les divers matériaux qu'on peut recycler et où on peut les amener. Bien que la commune ait l'intention de faire des informations plus ludiques, avec des pictogrammes et des bouts de phrases dans des langues étrangères, ces tâches seront des priorités pour le délégué environnemental.

En conclusion la municipalité nous rassure en précisant que l'acceptation de ce préavis ne signifie pas mettre de côté des initiatives visant à augmenter le taux de recyclage dans notre commune. Mais bien de laisser le temps au délégué environnemental de mettre en place un système optimal de la gestion des déchets. Il est encore à noter que les commissaires ainsi que le personnel communal, se réjouissent de l'arrivée prochaine du délégué environnemental.

Les commissaires sont satisfaits de la réponse donnée au postulat de Mme Kocher, et l'acceptent à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion sur ce rapport.

Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) "J'avais posé une question en commission : puisque PET Recycling est payée uniquement pour recycler les bouteilles en PET, puisqu'il n'y a pas d'autre recyclage de PET organisé à Renens, comment fait-on pour recycler des produits en PET qui ne sont pas des bouteilles ? « Pas de problème, ces produits n'existent pas », m'avait-on répondu. Or j'ai jeté aujourd'hui par hasard un coup d'œil sur une barquette de fruits ; c'est bel et bien marqué PET dessous. Je réitère donc ma question : comment est-on censé recycler cet objet ?"

M. Michel Perreten, Municipal: "On a posé la question à PET Recycling qui nous a dit qu'ils ne recyclaient que les bouteilles, car les barquettes étaient en principe trop souillées. On en reparlera avec le nouveau responsable environnemental, on en reparlera avec PET Recycling."

M. Jean-Pierre Leyvraz remercie M. Perreten de sa réponse; son intervention était destinée à mettre en garde sur ce problème. Il est pour accepter le préavis, pour clore l'étape actuelle, pour rouvrir quand il y aura le délégué.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Adberhalden lit les conclusions du préavis:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport-préavis N° 12-2007 de la Municipalité du 2 février 2007,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher pour un ramassage organisé du PET et autres matières.

Au vote, c'est sans opposition que ces conclusions sont acceptées.

16 Rapport -préavis N° 16 - Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Laurent Desarzens et consorts visant à résister à l'installation désordonnée et excessive d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal.

M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur, lit son rapport:

"La Commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le lundi 21 mai 2007 à 20h au CTC. Elle était composée de : Mmes Eva Gloor, Nicole Haas Torriani, Danielle Ayer, Marcelle Bourquin, ainsi que de MM. Pascal Golay, Laurent Desarzens ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, Président rapporteur.

Absent : Monsieur Pascal Barraudy

Madame la Municipale Tinetta Maystre était accompagnée de Madame Martine Heiniger cheffe de service et Monsieur Martin Hofstetter urbaniste à la commune.

La commission remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Préambule: La municipalité nous fait une brève description du contexte dans lequel le préavis se trouve, notamment les pétitions qui ont été déposées contre l'implantation de nouvelles antennes. A ce sujet une séance d'information, conviant toutes les parties, a eu lieu le 15 janvier.

A titre d'information et dans le cadre des dossiers en cours la municipalité nous informe qu'une levée des oppositions a été faite sur le projet « Corjon ».

Par contre le projet de la rue des Alpes n'est pas encore abouti. Une recherche d'emplacements plus appropriés est en cours, comme par exemple les bâtiments de l'ECAL.

Concernant le mat de 25m au carrefour du Léman, finalement comme mentionné sur le préavis la municipalité a été déboutée et le projet fait l'objet d'une autorisation délivrée en bonne et due forme.

De manière concrète la seule chose que la municipalité puisse entreprendre pour un futur emplacement est le fait que soit mis en évidence de la part de l'opérateur, la clause du besoin.

Examen de détail

Lors de l'examen du préavis, les commissaires ont formulé plusieurs questions et remarques que l'on peut résumer ainsi :

La question que tout en chacun se pose est de savoir si la densité des antennes a un effet sur notre santé. A-t-on une réponse sur la nocivité de ces rayonnements ?

La seule chose que nous savons à ce sujet, c'est qu'aucune certitude n'existe à ce jour tant les experts se contredisent selon le milieu auquel ils appartiennent. Par conséquent, la prudence reste de mise et c'est bien à quoi ce préavis tente de répondre.

A quelle distance les antennes doivent être placées pour couvrir le réseau ?

Le maillage du réseau dépend de la configuration du terrain à couvrir, mais de manière générale on peut considérer que 300m est la distance moyenne entre 2 antennes dans un milieu urbain.

Pourquoi en ville trouve-t-on plus d'antennes qu'à la campagne ?

La densité de couverture est entre autre due au nombre d'utilisateurs devant être desservi et au respect des normes. Ceci fait qu'en ville, il faut beaucoup d'antennes afin d'assurer une bonne couverture pour un grand nombre d'utilisateurs, le tout avec une puissance d'émission respectant les normes en vigueur:

Qui peut s'opposer à l'implantation d'une antenne ?

Seul peut s'opposer le propriétaire du lieu. Une fois que celui-ci accepte le projet du fournisseur de service et que celui-ci respecte les normes, il n'y a plus de possibilité réelle de s'opposer à la mise en place d'une antenne. La commune en tant que telle ne peut pas être opposante, sauf si elle est le propriétaire du lieu d'emplacement.

Une commissaire demande si la municipalité a la possibilité de donner une information à la population sur la situation des antennes à Renens. La municipalité a pris note de cette demande et va chercher le meilleur moyen d'informer les habitants sur la couverture du territoire par ces antennes.

De manière concrète et dans le but de savoir si la municipalité peut d'une part répondre aux questions soulevées par les motionnaires et d'autre part à la volonté d'aller dans le sens d'une maîtrise de cette nouvelle jungle, les questions posées par la motion sont passées en revue.

Pour les questions posées sous les chiffres 1, 2 et 4 :

1. De réglementer la construction des antennes par un addenda dans le règlement du plan d'extension supprimant, par exemple, la possibilité de cacher des antennes dans de fausses cheminées et autres directives concernant l'esthétique;
2. De rédiger un nouveau règlement communal fixant des contraintes à l'installation d'antennes pour la téléphonie mobile (densité, distance des habitations, distance entre les antennes. utilisation prioritaire des sites communaux);
4. De contraindre, lors de nouvelles constructions le maintien au branchement souterrain pour le télé-réseau et pour le téléphone (sinon, tous ces services reviendront de nouveau par voies hertziennes).

La réponse de la Municipalité va dans le sens suivant:

Un ajout au règlement du nouveau plan général d'affectation est prévu pour régler les cas d'implantation d'antennes.

Un commissaire demande que la possibilité de rédiger un règlement à part ne soit pas écarté, notamment via la nouvelle commission de l'urbanisme. Il donne quelques exemples de thèmes correspondants aux points 2 et 4.

Pour la question posée sous le chiffre 3 :

3. De collaborer avec les communes voisines en vue d'équilibrer la répartition régionale des antennes. Il n'y a, par exemple, qu'une antenne sur le territoire de Jouxteins

La réponse de la municipalité est plus circonstanciée.

En effet, peu de possibilités dans ce cas sont envisageables car le maillage n'est pas lié au territoire, mais à la densité de couverture. Les contrôles sont faits par le SEVEN (organisme du canton en la matière). Cependant il est néanmoins nécessaire de maintenir une collaboration avec les autres communes dans les cas d'implantation proche du territoire voisin.

Pour la question posée sous le chiffre 5 :

5. De demander une collaboration plus étroite avec les fournisseurs et le service cantonal de l'Environnement et de l'Energie, pour fixer des critères d'installation répondant aux réels besoins et chercher des solutions alternatives d'installation.

La réponse de la municipalité va dans le sens suivant.

Une clause du besoin en termes d'emplacement doit dorénavant être formulée pour chaque nouvelle demande d'implantation.

Enfin après une discussion nourrie sur les sujets abordés, l'ensemble des membres de la commission est d'avis qu'il est opportun d'insister sur le point suivant :

La commune devrait chercher les solutions les plus opportunes avec les opérateurs lors de la planification des projets d'implantation, ceci bien en amont des demandes de mise à l'enquête par les propriétaires,

Mis au vote, c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la commission accepte les conclusions du préavis."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport, qui n'est pas utilisée.

M. Reymond lit les conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S

Vu le rapport-préavis No 16-2007 de la Municipalité du 16 mars 2007,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE la réponse à la motion de M. le Conseiller communal
Laurent Desarzens et consorts visant à résister à l'installation désordonnée
et excessive d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal
ainsi qu'à la pétition portant sur le même objet,
transmise au Conseil communal le 13 juillet 2006.

Au vote, les conclusions de ce préavis sont acceptées à une écrasante majorité.

17 Préavis N° 18 - Création d'une Association de communes pour la gestion de la « Sécurité publique dans l'Ouest lausannois » et adhésion - adoption des statuts de cette association - Versement d'une contribution d'investissement pour que le démarrage et la prise en compte des contributions annuelles dédiées à la gestion de l'association.

M. Cédric Depoisier, président-rapporteur, lit son rapport:

"La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le **26 avril 2007** à 20h00 la direction de Police. Elle était composée de M Ali **HEMMA-DEVRIES**, Mmes **Elodie GOLAZ**, **Catheline REYMOND** et **Armande REYMOND**, ainsi que de Mme **Anne HOLENWEG Rouyet** et de M **Cédric DEPOISIER** co-présidents. L'absence de Mme **Marta PINTO**, MM. **Eric AESCHLIMANN** et **Thierry BRANDT** pris par d'autres obligations était excusée.

Monsieur le municipal **Olivier GOLAZ** était accompagné de M **Christian SECHAUD**, chef de service. La commission remercie ces personnes pour leurs explications et la qualité des documents transmis

PREAMBULE

Un préavis intercommunal doit être accepté par toutes les communes concernées sans modification ou avec les mêmes modifications dans chaque commune.

1. Ce préavis est le fruit de 5 ans de travail des municipaux et commandants de police des communes concernées.
2. Plusieurs séances d'information préalables ont eu lieu avant la séance de commission du préavis No 18-2007. Catheline Reymond et Cédric Depoisier ont assisté à 2 séance intercommunales organisées les 4 octobre 2006 et 24 avril 2007. Le 26 mars 2007, MM. Olivier Golaz et Christian Séchaud avaient déjà reçu votre Caric pour une première séance d'information.
3. Durant les séances intercommunales, nous avons pu constater une certaine unité des dirigeants politique et chefs de services des 8 communes dans la volonté de faire aboutir ce projet.

OBJECTIFS DE LA POLICE DE L'OUEST

1. Assurer à la population des 8 communes un service de proximité unifié, bénéficiant de la collocation IV de la RLVCR sur l'ensemble du territoire des 8 communes et pour tous les agents.
2. Assurer au personnel en place des places de travail de qualité.
3. Permettre avec un effectif total de 91 policiers, l'organisation :
 - de 5 brigades mobiles de 9 personnes chacune,
 - de 2 ou 3 policiers affectés à chaque poste fixe de ville existant (soit 7 postes et 16 policiers, adjoints de 5 secrétaires-réceptionnistes),
 - d'une cellule de prévention et de partenariat dotée d'un effectif de 6 personnes,
 - d'un groupe de 5 agents chargé de la gestion des transmissions,
 - un groupe de 3 agents chargé de la surveillance du trafic.
 - Le solde de l'effectif devant se répartir les tâches administratives et de gestion des équipes fonctionnant principalement en tournus.

4. Améliorer les possibilités de formation continue par tournus pour tous les policiers du corps intercommunal. Cela permettra par exemple de ne plus se «contenter» d'exercices de tir ou de conduite sous stress obligatoires, mais d'apporter une véritable amélioration de la formation de nos agents sur le plan éthique ou d'aide aux victimes.

Avec comme conséquences pour la population, en bref :

- Offre de prestation aux habitants des communes concernées de qualité, 24H/24 et 365 jours/an.
- 3 patrouilles mobiles fonctionnant en parallèle.
- Amélioration des moyens de prévention.
- Rapidité des interventions (de l'ordre de 5mn).
- Adaptation de l'action aux réalités du terrain de l'Ouest.
- Spécialisation du personnel, amélioration de sa formation donc de la qualité de ses interventions.
- Développement des actions de prévention et de dialogue avec tous les acteurs des communes concernées.

CONDITION DE TRAVAIL ET EVOLUTION DU STATUT DU PERSONNEL

- Tous les postes de travail actuels seront maintenus.
- Les salaires et acquis sociaux, aujourd'hui très différents d'une commune à l'autre seront harmonisés.
- Maintenance des acquis 2ème pilier (tous sont déjà à la même caisse de pension -la CIP- et y resteront)
- En travaillant dans un plus grand corps, nos agents auront de meilleures possibilités d'évoluer dans leur fonction.

AVANTAGE PAR RAPPORT AU CONTRAT DE PRESTATIONS DU CANTON

- Chaque municipal en charge de la sécurité publique sera en relation directe avec un cadre du service qui aura une fonction de «répondant communal». Cela permettra une capacité de décision rapide, sans passer par une hiérarchie complexe (ce qui n'est pas garanti par le contrat de prestations).
- De nombreuses clauses du contrat de prestation étaient floues et ne donnaient pas suffisamment de garantie quant à la régularité et la constance des effectifs présents sur le territoire des 8 communes.
- Les promesses de réengagement des agents communaux sont assorties d'examen préalable et de remise en question de leurs compétences inacceptables.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Art. 40 Les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2008, sous réserve d'approbation par le Conseil d'Etat.

Il est juste que le calendrier prévoie une entrée en service du nouveau corps de police le 1er janvier 2008, mais le conseil intercommunal et son comité directeur devront pouvoir siéger et fonctionner dès le mois de juillet 2007. Cela implique l'amendement suivant, qui sera présenté parallèlement dans toutes les communes :

Amendement

A l'article 40 des statuts de la nouvelle association « Entrée en vigueur », toutes les commissions examinant ce préavis proposent de biffer la référence incorrecte au 1^{er} janvier 2008. Le nouvel article amendé se libellera donc comme suit :

« Les présents statuts entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat »

ANNEXES AUX STATUTS

L'aspect prévention et relation avec la population manque dans la liste des tâches figurant en annexe aux statuts. Or, pour tous les commissaires cette tâche est nécessaire. Nous ne pouvons amender cette annexe, car les conseils communaux doivent rendre des décisions identiques, y compris sur un éventuel amendement. Cette remarque sera donc l'objet du vœu suivant :

Vœu de la commission

Ajouter en marge de l'annexe proposée, en l'intégrant à une charte éthique ou un code déontologique à créer, par exemple, la **mission de prévention et partenariat, mettant l'accent sur les points suivants**

- Promotion de l'éthique, auprès notamment des jeunes
- Présence au CRA - et dans les autres Centres de loisirs de la région - , dans les associations de quartier, les mouvements d'ainés,...
- Organisation ou participation à des conférences publiques
- Partenariat avec voirie, école,...
- Liens, contacts avec restaurateurs et autres commerces

FINANCEMENT

La CARIC depuis toujours milite pour une répartition des charges intercommunales basées, entre autre, sur le point d'impôts, Nous sommes donc satisfaits de la clé de répartition négociée, qui tient compte de la capacité contributive, la richesse, des communes associées.

Si contrairement à Renens, certaines communes voient le coût de la police augmenter, c'est principalement du fait que leur sont enfin facturées des prestations jusqu'ici fournies à bien plaisir gratuitement par Renens, les interventions de nuit notamment. Nous regrettons que cela n'ait pas fait jusqu'ici l'objet de transferts d'argent, ce qui aurait facilité - nous semble-t-il - l'acceptation des conséquences financières du présent préavis par les communes concernées.

REMARQUES DE LA COMMISSION ET CONCLUSION

- La création du corps de police de l'Ouest n'interdit pas sa fusion ultérieure au sein d'une éventuelle police unique dans ce canton.
- Si une commune refuse ce préavis, des renégociations seront nécessaires... mais nous suggérons dès lors que dans l'intervalle, les prestations offertes jusqu'alors gratuitement par Renens deviennent payantes... Ce serait peut-être le seul moyen de faire comprendre à certaine communes quel est leur coût réel.

- La police de l'Ouest a le grand avantage à notre sens d'être un projet fédérateur, regroupant toutes les communes du district de l'Ouest.

La commission souligne en outre l'excellente présentation du préavis, permettant une comparaison et facilitant la compréhension...

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au conseil d'accepter les conclusions du préavis, en y intégrant le vœu et l'amendement proposés.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Marta Pinto (Fourmi rouge): "A l'heure où il est question de fusions de communes, de création d'agglomérations ou de fédération de communes, le groupe Fourmi Rouge salue la mise en place d'une association intercommunale pour la gestion de la «Sécurité publique dans l'Ouest lausannois».

Cette association est une alternative efficace au projet de la police cantonale unique. Elle permettra de déployer sur le terrain un service de proximité, avec des femmes et des hommes intégrés aux vies de nos communes, par le biais d'actions et d'un dialogue soutenu.

Le groupe Fourmi Rouge émet toutefois un **vœu** concernant le statut de ces professionnels : nous espérons et veillerons à ce que le statut de la fonction publique soit maintenu."

M. Olivier Barraud (PSR): "La mise en place d'une police régionale dans l'Ouest lausannois est certainement la meilleure solution. Quand je parle de "meilleure solution", je parle en termes de faisabilité et pas en termes d'une vision politique en matière de sécurité publique. En ce qui me concerne, je considère la création d'une police régionale comme un pas dans la bonne direction, une étape politiquement nécessaire pour espérer créer une police unique à moyen terme. C'est dans cette optique que je vais accepter les conclusions amendées du préavis n°18.

En revanche, je tiens à exprimer mes regrets quant au climat qui règne entre les différents acteurs du domaine de la sécurité publique. La politique de sécurité publique doit être guidée par le souci d'offrir à la population des prestations correspondant à leurs besoins. Malheureusement, cela fait bien longtemps que la sérénité des débats est perturbée par des luttes de pouvoir, parce que d'aucuns appellent la guerre des polices, je l'appelle plutôt la guerre des chefs. Dans le jargon, on dit les bleus contre les rouges. Comprenez les patrons de la gendarmerie cantonale contre certains commandants des corps de police municipale. Ce combat fait rage depuis bien des années maintenant et est relayé au niveau politique entre des députés au Grand conseil et des Municipaux. On se rappelle toutes et tous l'intensité des débats autour du défunt projet "Police 2000".

Pour ce qui est du présent préavis, les manœuvres n'ont pas manqué non plus. Entre l'envoi direct de la gendarmerie d'un dossier sur les contrats de prestations au bureau du conseil et des motions déposées, ici et là, par des lobbyistes de la pol. cant, entre le procès d'intention fait par certains acteurs locaux (de tous bords) au contrat de prestations et les attaques personnelles sur l'égo du commandant de la police cantonale, le niveau est bien bas. De toute évidence, l'objectivité et la sérénité étaient les grandes absentes du débat. La population mérite tout simplement mieux.

Comme déjà mentionné au début de mon intervention, je suis convaincu que la création d'une association intercommunale pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois va dans le bon sens. Celui d'une sécurité qui dépasse les frontières communales et harmonisera les compétences et le travail des policiers dans la région.

Dans le canton de Vaud et les communes vaudoises, c'est comme ça, on avance à petits pas. Ce soir, nous pouvons faire un de ces petits pas en acceptant ce préavis."

M. Olivier Golaz, Municipal: "Les vœux seront tous transmis au comité directeur. Les paroles de M. Barraud reflètent ce que nous ressentons au comité directeur, les huit municipaux de l'ouest. Il y avait des choses pas tolérables, pas justes, et vous les avez bien relevées. Ce n'est pas les bleus contre les rouges, les rouges contre les bleus, mais c'est les bleus avec les rouges ou les rouges avec les bleus. C'est un débat beaucoup plus pacifique qui doit s'amorcer si on arrive un jour à une police unique, coordonnée, ou unifiée."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. Depoisier lit les conclusions:

CONCLUSIONS

Vu le préavis No 18-2007 de la Municipalité de Renens du 19 mars 2007,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de ce dossier,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter l'adhésion de la commune de Renens à l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois», association de communes au sens de l'art. 112 à 127 de la loi sur les communes.
2. d'adopter les statuts y relatifs, ainsi que l'annexe aux statuts portant sur les tâches principales de l'association.
3. de verser la contribution de Frs 89'631.--, quote-part de la commune nécessaire à la mise en œuvre de l'association.
4. d'autoriser la Municipalité à porter au budget de fonctionnement de l'exercice 2008 et suivants les montants nécessaires à la participation communale à l'association.

Le président fait d'abord voter sur l'amendement proposé: "Les présents statuts entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat." Il est adopté à l'unanimité.

Il met ensuite au vote les conclusions du préavis. Il est accepté à l'unanimité.

M. Olivier Golaz, Municipal: "Je suis un municipal comblé et heureux. Votre vote positif et unanime donne un signal fort pour les six autres communes qui doivent encore se prononcer."

18 Rapport-préavis N° 19 - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Katia Da Silva intitulé « Commune de Renens une entreprise formatrice ».

M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur, lit son rapport:

"La Commission chargée d'étudier le préavis No 19-2007 s'est réunie le 7 mai dernier à la salle de Municipalité. Elle était composée de Mmes Arielle Bonzon, Katia Da Silva, Elodie Golaz, Rosana Joliat et de MM. Olivier Barraud, Raymond Gauthier, Pierre-Yves Saugy et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur. Nous avons été reçus par Madame la Syndique et par Monsieur Stéphane Robert, Chef du Service du personnel. Nous tenons à les remercier de leurs réponses claires et complètes.

Je présenterai successivement les réponses de la Municipalité sur 4 points : les questions du dernier Conseil, les nombres de places de formation, le mode de recrutement des apprentis et le fonctionnement de l'apprentissage. Je terminerai avec nos délibérations après le départ de la Municipalité.

Réponses aux questions du dernier Conseil

Lecture des tableaux : quand on parle de 5 postes d'apprentis de commerce pour 2007, cela veut dire 5 apprentis pour 2007-2008, en additionnant les apprentis de toutes les années.

Comparaison avec les autres villes de l'Ouest : nous formons 12 apprentis avec un effectif du personnel de 176,28 EPT ; ça donne un taux de 6,8 %, soit moins qu'Ecublens (6,9 %) et Prilly (10,2 %).

Candidats venant d'autres communes : nous les acceptons ; actuellement nous avons 5 apprentis de Renens, 2 d'Ecublens et de Bussigny, 1 de Prilly, de Lausanne et d'Epalinges.

Nombre de places de formation

Le postulat a été ressenti comme un stimulant par la Municipalité. La réflexion a conduit à proposer des apprentissages dans des métiers auxquels on n'avait pas pensé auparavant, si bien que les postes d'apprentissage à la Commune vont doubler en 4 ans pour passer à 18. Naturellement, il faudra que l'administration puisse suivre pour assurer une bonne formation à tous ces apprentis. Il faudra aussi suivre au point de vue de la place offerte dans les locaux et du matériel de travail.

Les 18 postes annoncés pour 2009-2010 ne sont pas de vagues plans sur la comète. Il s'agit de nombres basés sur des discussions avec les Services et sur l'examen concret de ce qui est possible. C'est par exemple cet examen qui a conduit à renvoyer à 2009 l'engagement d'un apprenti en information documentaire, afin d'être sûr que la bibliothèque informatisée soit bien rôdée à ce moment.

La collaboration avec d'autres entités permet de former plus d'apprentis. Compte tenu de ses activités, la Commune ne pourrait pas assurer une formation complète dans l'horticulture et l'assistance dentaire, mais en plaçant nos apprentis dans une autre entreprise pendant une partie de leur apprentissage, on est en mesure de couvrir entièrement le programme de formation exigé. Peut-être pourrait-on user la

même recette pour la formation de dessinateur en bâtiment, plutôt que de renoncer à former un dessinateur.

De façon générale, la Commission souhaite qu'on collabore plus avec les organismes que nous subventionnons, avec lesquelles nous avons des liens étroits ou dont nous faisons partie afin que ces organismes forment eux aussi plus d'apprentis. De plus, on pourrait aborder les multinationales installées à Renens, qui ne sont pas forcément au courant du système d'apprentissage que nous pratiquons en Suisse.

Dans la région lausannoise, nous sommes les seuls avec Bussigny à offrir une place dans le cadre du programme FORJAD (formation des jeunes adultes en difficulté) ; c'est l'apprentissage de nettoyeur en bâtiment. Dans cette formule, l'apprenti bénéficie d'un suivi extérieur, en appoint, notamment sur les problèmes autres que directement professionnels. La Municipalité apprécie la compétence de cet encadrement. Cette formule permet au jeune de conserver son Revenu d'Insertion, sans quoi, selon sa situation économique, il pourrait difficilement envisager un apprentissage. Après ce premier essai, l'intention est de poursuivre cette expérience.

En plus des apprentissages, la Commune offre diverses possibilités de stages, notamment en horticulture et nettoyage de bâtiment. Il y a aussi des stagiaires d'écoles sociales, par exemple à la Crèche, et des stages UTT (Unité de Transition au Travail) dans l'administration de Sécurité sociale et à la Crèche (où l'on trouve aussi de temps à autre des personnes effectuant un Emploi Temporaire Subventionné). On ne parlera pas ici de la formation des policiers qui se fait par de tout autres canaux ; du reste il s'agit de gens qui ont déjà suivi une formation préalable dans une autre branche.

Le recrutement des apprentis

Le recrutement des apprentis commence en septembre et on cherche à terminer entre Noël et fin janvier. Les postes d'apprentissage de la Commune sont très demandés. Par exemple l'ordre de grandeur pour des apprentissages d'employés de commerce est le suivant : pour 3 postes, 200 à 300 candidats, dont 40 sont convoqués à des tests ; parmi eux, on en retient une quinzaine pour un entretien, après quoi on fait passer un stage à ceux qu'on désire garder. Les tests sont les mêmes pour les employés en commerce et en informatique, mais on en utilise d'autres pour les horticulteurs par exemple.

Les fortes exigences posées aux apprentissages, ainsi que la procédure de recrutement très basée sur les tests, rendent difficile l'engagement de VSO ; cependant on en a actuellement 2, en horticulture et en assistance socio-éducative. Il arrive qu'on ait des personnes avec une formation tardive ; c'est le cas d'un concierge au profit de l'article 41.

Le fonctionnement de l'apprentissage

Il commence au début d'août ; ainsi l'apprenti peut déjà se familiariser avec le métier lui-même avant de commencer à affronter les cours. On réunit tous les apprentis en septembre pour accueillir les nouveaux. Il n'y a pas beaucoup d'autres rencontres entre apprentis.

Les employés de commerce font un peu de rotation (notamment 3 mois aux Finances), mais ils conservent un Service comme port d'attache.

Un commissaire désire des formules plus novatrices dans l'apprentissage, sachant que l'on demande toujours plus de souplesse et de polyvalence dans le travail et que

les travailleurs sont de plus en plus obligés de changer de métier. Il demande par exemple qu'on s'intéresse à la formule Junior Business Team selon laquelle l'essentiel du travail d'un service est fait par les apprentis, les formateurs agissant comme soutien. C'est ainsi qu'est gérée la gare de Morges. Outre l'effet de responsabilisation et de formation à l'autonomie, cela permet d'engager plus d'apprentis vu qu'ils sont plus directement productifs. La Municipalité trouve l'idée intéressante, mais n'est pas sûre qu'elle soit transférable dans la Commune, vu les différences de dimension, la surcharge du personnel qui devrait assurer la formation et le peu de locaux disponibles.

Actuellement, c'est le Chef du Service du personnel qui apporte un appui pour le recrutement des apprentis et leur sélection, qui supervise l'encadrement et organise des visites. Avec l'augmentation du nombre de places offertes, il faudra étoffer le Service du personnel en le dotant de 0,3 EPT en plus.

Les délibérations de la Commission

Nous sommes très contents de l'augmentation du nombre de places d'apprentissage à la Commune, mais nous désirons que d'autres fassent le même effort.

Vœu 1 - La Commission souhaite que la Municipalité encourage toutes les organisations dont elle est partie prenante ou qu'elle subventionne, à former des apprentis.

Toutefois nous avons des désirs d'améliorations qualitatives.

Vœu 2 - Les différentes réformes de l'apprentissage imposent aux entreprises de repenser leur gestion des apprentissages. La Commission souhaite que la Municipalité étudie de nouveaux modèles d'apprentissage au sein de son administration (par exemple rotation en stages semestriels, réunions d'apprentis, création de teams d'apprenants, etc.).

Pour assurer la qualité voulue, la formation nécessite des ressources supplémentaires. Nous pouvons difficilement chiffrer l'augmentation nécessaire, mais cela ne peut en tout cas pas être moins que les 0,3 EPT annoncés dans le préavis.

Nous nous inquiétons des difficultés pour les VSO d'accéder à un poste d'apprentissage.

Vœu 3 - La Commission souhaite que la sélection des apprentis se base plus sur des critères liés à la profession et à la motivation que sur des critères purement scolaires.

Par ailleurs, nous approuvons le fait que les places soient également ouvertes à des jeunes d'autres communes.

Sur l'ensemble, nous sommes globalement satisfaits et nous vous demandons donc à l'unanimité de voter les conclusions du préavis."

Le Président ouvre la discussion.

Madame Rosana Joliat (RCDR) intervient pour dire qu'elle avait émis un vœu en séance de commission, après le départ de Mme la Syndique et de M. le Chef de service des ressources humaines, qu'elle désire rappeler. Elle avait émis l'idée qu'il

puisse exister des échanges entre les apprentis engagés dans les diverses communes de l'Ouest lausannois. Cette idée avait d'ailleurs été accueillie favorablement par l'ensemble de la commission. Elle propose donc à la Municipalité un **vœu n° 4, suggérant à la Municipalité qu'elle entreprenne les démarches nécessaires afin de favoriser des échanges entre les apprenants travaillant pour les diverses communes de l'Ouest lausannois.** D'autre part, lors de la discussion préalable, elle avait posé quelques questions, auxquelles il a été répondu, sauf à celle concernant l'annonce de la commune de Lausanne. Le président-rapporteur devait relancer M. Robert, chef de service, pour nous dire si cette annonce correspondait à une pratique usuelle à Lausanne, ou si c'était un cas exceptionnel. Y a-t-il une réponse?

M. Jean-Pierre Leyvraz répond qu'il n'a pas de réponse.

Mme Marianne Huguenin, syndique, remercie la commission pour son travail. En ce qui concerne les différents vœux, la Municipalité sera plus attentive, et elle l'a déjà été, dans les multiples associations dont nous faisons partie, à se renseigner et à impulser la formation d'apprentis. Vœu 2: dans le cadre d'un renforcement nécessaire, la Municipalité ira de l'avant, par exemple aussi en faisant des échanges. Elle n'avait pas forcément pensé aux autres communes de l'ouest, mais c'est une bonne idée qui sera prise en compte également. La Municipalité a pensé déjà à des échanges avec les apprentis du CSR, des SIE, des écoles qui sont les structures ou associations intercommunales dans lesquelles Renens travaille, et peut-être bientôt de la police. Par rapport à l'engagement de VSO, la Municipalité y est sensible. Mme Huguenin précise que la sélection n'est pas uniquement scolaire. Il y a bien sûr de tests, mais la lettre de motivation, la façon de se présenter, joue un rôle. La Municipalité y sera particulièrement attentive dans les professions dans lesquelles cela devrait être possible sans autre. Pour Lausanne, la Municipalité n'a pas eu de réponse. En soi, nous n'avons pas à nous mêler des pratiques d'une autre commune; si un conseiller communal lausannois pose la question, cela nous intéressera, car la pratique a étonné la Municipalité, comme le Conseil communal, de réserver les postes d'apprentissage à des apprentis habitant la commune, n'est pas courante et non retenue à Renens, qui ne désire pas l'imiter.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. Leyvraz lit les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 19-2007 de la Municipalité du 13 avril 2007,

Où le rapport de la Commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Katia Da Silva intitulé « Commune de Renens : une entreprise formatrice ! ».

Au vote, les conclusions de ce préavis sont acceptées sans opposition.

19 Préavis N° 20 - Ondallaz - Réfection de la cuisine du chalet « Joli-Bois » de l'école à la montagne de Renens.

Mme Nathalie Kocher, présidente-rapporteuse. M. Jean-Jacques Ambresin lit le rapport, en l'absence de Mme Kocher:

"La commission chargée d'étudier le préavis N°20-2007 s'est réunie le jeudi 10 mai 2007 à 20h00 à la salle de conférence du Centre Technique Communal. Elle était composée de Mesdames Danièle Ayer, Rose-Marie Matti, Claudine Hottiger, Denise Schmid, de Messieurs Jean-Jacques Ambresin, Christophe Kocher, Bastien Reymond et Nathalie Kocher Présidente-Rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Mesdames Myriam Romano, Tinetta Maystre, Jean-François Clément étant excusé pour raison de maladie, Mesdames Dedelley et Heiniger et M. Bourgeois complétaient la délégation Municipale.

Préambule : La commission ayant choisi de ne pas se rendre à Ondallaz, c'est par le biais d'une très large présentation photo de l'état de la cuisine actuelle que nous avons pu nous forger une idée quant à l'utilité des travaux.

Cette réfection est prévue depuis au moins 5 ans, et n'avait pu être réalisée jusqu'à ce jour, les finances de notre commune ne le permettant pas.

Cette cuisine se trouve dans un rajout du chalet qui a été agrandi en 1974, date de l'aménagement actuel.

Ce n'est pas sa fonctionnalité qui est remise en cause, mais bien son aménagement. Les travaux ne prévoient pas de redistribution des surfaces et volumes existants hormis quelques adaptations telles que le rajout d'armoires de rangement.

Aménagement : Le plan de cuisson actuel pose de réels problèmes, il y a déjà eu de nombreuses pannes qui ont engendré de coûteuses réparations. Le nouveau plan de cuisson sera muni d'une double friteuse, d'une plaque à induction divisée en 4 parties, d'une colonne d'eau, d'un bain-marie et d'armoires chauffantes dans la partie inférieure. Le four comprendra 5 modes de cuisson sur 6 niveaux. L'avis d'un professionnel (responsable du Traiteur « Saveurs et Couleurs ») a été sollicité. La batterie de cuisine (casseroles et poêles) sera aussi remplacée pour être adaptée au système à induction. Le nouveau frigo aura une capacité de 700 litres contre 350 litres actuellement. La hotte d'aspiration actuelle rejette les graisses sur les façades du chalet, cela ne sera plus le cas à l'avenir, grâce à la sortie en toiture. Les nouvelles armoires seront en inox et remplaceront celles en bois devenues trop vétustes et difficiles d'entretien.

Travaux : La durée prévue des travaux est d'environ 2 mois. Le moment le plus propice est de mi-octobre à mi-décembre, c'est la période la plus longue où il n'y a pas d'enfants. Seules 4 semaines posent problème et durant ce laps de temps, les enfants, enseignants et accompagnants prendront les repas dans le chalet « Mon beau Pays » qui se trouve à quelques dizaines de mètres de là. Ce chalet, ayant une capacité de 30 personnes, est adapté pour les écoles à la montagne qui ne comptent jamais plus de 24 enfants.

Pendant les travaux, la sécurité des enfants est garantie, la zone sera confinée, l'accès au chantier sera possible par l'entrée extérieure uniquement. Le matériel et les machines de chantier seront stockés dans le garage.

Des appels d'offres ont été faits pour tous les travaux ainsi que pour l'agencement. Pour les appareils ménagers, l'entreprise pressentie pour l'exécution des travaux d'agencement travaille avec des fournisseurs principalement étrangers et fabrique elle-même les meubles en inox. Les entreprises appelées à travailler sur le site seront de la région de Blonay et de Renens.

Finances : La somme de CHF 100'000.- inscrite sur le plan des investissements ne reflétait qu'une intention. Ce montant a été reporté pendant plusieurs années, sans tenir compte des diverses variations de prix. Le montant de CHF 156'000.- affecté au préavis a été calculé suite aux soumissions demandées en 2006. Le 10% de la somme globale a été affectée pour les divers et imprévus, notamment à cause des fluctuations du prix de l'inox.

Ce préavis est déposé plusieurs mois avant le début des travaux et ce à cause des délais de livraison d'environ 2 mois.

Remarques : Arrivés au terme de l'étude de ce préavis, les commissaires sont convaincus de la nécessité d'entreprendre ces travaux, 2 commissaires qui ont eu l'occasion de visiter les lieux avec la commission de gestion confirment leur nécessité.

La commission accepte à l'unanimité les conclusions de ce préavis.

La discussion n'est pas utilisée. M. Ambresin lit les conclusions du préavis

Conclusion

Le Conseil Communal de Renens,

Vu le préavis N°20-2007 de la Municipalité du 16 avril 2007

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Autorise la Municipalité à faire entreprendre la réfection de la cuisine du chalet « Joli-Bois » de l'école à la montagne d'Ondallaz :

Alloue à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 156'000.- TTC

Cette dépense figure au plan des investissements sous la rubrique patrimoine financier et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte de bilan sous la rubrique « Terrain et bâtiment du patrimoine financier », plus précisément dans le compte N° 9123.16 « Ondallaz-Réfection complète de la cuisine ».

Au vote, les conclusions sont acceptées à l'unanimité moins une voix.

20 Préavis N° 21 - Renouvellement d'une camionnette avec pont basculant et bras de grue.

M. Eric Aeschlimann, président-rapporteur, lit le rapport de la commission:

"La séance de la Commission du mardi 8 mai 2007 est ouverte à 20 h.00 au CTC.

La commission est composée par les personnes suivantes : M. Eric Aeschlimann (président-rapporteur), M. Pascal Weber, M. Jean-Pierre Glaus, M. Rémy Petitpierre, M. Cédric Depoisier, M. Christophe Kocher et M. Thierry Brandt.

Le Service Environnement et maintenance est représenté par son directeur, M. Michel Perreten (municipal) et son chef de secteur, M. Alain Peneveyre.

Introduction exposé du préavis: La parole est donnée à M. Perreten qui nous souhaite la bienvenue et nous explique le système du renouvellement des véhicules appliqué jusqu'à présent dans son service. M. Perreten aborde ensuite l'approche entreprise pour l'acquisition d'un véhicule avec propulsion au gaz. Celle-ci a été rapidement abandonnée car techniquement difficile surtout du point de vue de l'approvisionnement. Les bombonnes sont trop lourdes, ce qui diminuerait d'autant la charge utile.

La parole est ensuite donnée à M. Peneveyre pour les explications et développements plus techniques. Pour parfaire notre connaissance et en réponse à l'intervention de M. Brandt, M. Peneveyre nous remet et nous expose (diaporama à l'appui) l'inventaire exhaustif de tous les véhicules utilitaires de la commune.

Il nous renseigne également sur les caractéristiques techniques et les domaines d'utilisation de chaque véhicule avec un plan des investissements et calendrier 2008.

Il est remis à chaque participant un nouveau tableau comparatif remis à jour.

Véhicule actuel: Nous sommes ensuite invités à visiter l'actuelle camionnette ceci afin de nous faire une idée du véhicule à remplacer; nous profitons de poser diverses questions techniques sur les principaux problèmes que présente cette camionnette.

Quelques explications sont également apportées sur quelques machines et accessoires entreposés.

Nouveau véhicule, questions et remarques de la commission: La discussion est ouverte sur le choix du véhicule et de l'équipement de remplacement proposé : soit l'Iveco New Daily 2006 35 S12 proposé par Iveco SA à Morges.

Un commissaire demande : financièrement, pourquoi ne pas traiter qu'avec une seule marque? M. Peneveyre répond qu'actuellement il n'y a pas de rabais de quantité.

Il demande également : Avez-vous demandé des offres pour un véhicule chinois ou coréen ? M. Peneveyre répond : non. Il ajoute encore que les marques connues sur la place ne proposent en général pas ce genre de véhicules.

La commission demande pourquoi il n'y a pas de données sur la consommation et sur le rendement énergétique ? M. Peneveyre répond que les fiches techniques ne mentionnent rien à ce sujet, d'autre part la consommation de ce genre de véhicule est très variable et n'est pas à mettre uniquement en rapport avec les km parcourus car le moteur tourne souvent à l'arrêt par exemple pour exécuter les mouvements de grue.

Enfin la commission demande pourquoi n'avoir pas choisi le Renault qui est moins cher ? Réponse de M. Peneveyre : La construction du Renault est plus légère,

en d'autre terme il s'agit plutôt d'une fourgonnette. Il faudrait de plus ajouter une plaque de support pour la grue. Il n'y a que 2 ans de garantie contre la rouille, 6 ans pour l'Iveco.

Conclusions de la commission: Après avoir délibéré, la commission passe l'objet au vote. C'est par 5 voix pour et 2 abstentions que la commission accepte les conclusions du préavis."

Le Président ouvre la discussion.

M. Thierry Brandt (Les Verts): "Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur Peneveyre et son service pour avoir, rapidement et dans les détails, accédé à la demande que j'avais formulée lors de la précédente réunion de notre Conseil communal. Nous disposons donc aujourd'hui d'un tableau exhaustif du parc des véhicules utilitaires de la commune ainsi que d'un échéancier concernant leur remplacement. Un document fort utile pour l'avenir.

Car nous ne devons pas nous arrêter là. Mon souhait - et celui de mon groupe - est que, en matière d'achat de véhicules, cette collaboration entre les services municipaux et le Conseil communal se poursuive dans le même esprit.

Cela exige de part et d'autre un minimum d'efforts. Du côté des services municipaux, un effort de transparence et d'information sur tous les achats envisagés. Et de notre côté, une plus grande disponibilité afin de mieux comprendre et mieux évaluer ces dossiers souvent très techniques. Pour ma part, je suis prêt à m'engager dans cette voie. Qu'on me comprenne bien: mon but n'est pas d'ennuyer Monsieur Peneveyre, ni de lui mettre des bâtons dans les roues, comme d'aucuns pourraient le penser, mais de collaborer avec lui, en fonction des exigences du développement durable comme dans l'intérêt du citoyen-contribuable.

J'ajoute que dès maintenant, nous pouvons également compter avec le concours du Département cantonal des infrastructures, avec lequel j'ai pris contact en ce sens. Le DINF est disposé à mettre à notre disposition sa documentation et ses expertises techniques en matière de véhicules utilitaires."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. Aesclimann lit les conclusions du préavis:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 21-2007 de la Municipalité du 16 avril 2007,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à acquérir pour le Centre Technique Communal, Direction Environnement et Maintenance, une camionnette avec pont basculant et bras de grue.

2. Alloue à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 75'000.-- TTC.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 3930 logistique et Maintenance. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5060 Mobilier machines et véhicules, plus précisément dans le compte N° 3930.5060.305 - Remplacement de la Camionnette Mercedes avec bras de grue.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979(mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Aux voix, le préavis est adopté à une écrasante majorité.

21 Préavis N° 22 - Admission de 5 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

M. Pascal Ruschetta, président-rapporteur.

Le président rappelle que chaque conseiller et conseillère a reçu le rapport de la commission, qui n'est pas lu. Il ouvre la discussion. Elle n'est pas utilisée, elle est close.

M. Ruschetta lit les conclusions du préavis:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 22-2007 de la Municipalité, du 23 avril 2007, Oui le rapport de la Commission permanente de naturalisation, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

La bourgeoisie de la Commune de Repens est accordée à:

1. KARALAPILLAI Sivakumar, né le 8 mai 1977 à Mavutidal/LK, fils de Namasivayam et de Thambippillai née Arunthavanayaki, ressortissant sri-lankais, marié, magasinier, domicilié à Renens, avenue du 24-Janvier 28.

2. MITROVIC née Jovanovic Stoja, née le 21 juillet 1967 à Lopare/YU, fille de Zarko et de Cvija née Lukic, ressortissante bosniaque, mariée, aide de cuisine, ainsi qu'à ses deux fils, à savoir : Ivan né le 5 mars 1994 et Zarko né le 6 septembre 1999. Tous deux sont nés à Lausanne/Vd et sont ressortissants de Serbie et Monténégro ; domiciliés à

Renens, rue de l'Avenir 27.

3. SAHINGÔZ AYTEK, né le 11 octobre 1986 à Lausanne/Vd, fils de Mustafa et de Fatma née Sahingôz, ressortissant turc, célibataire, apprenti gestionnaire en logistique, domicilié à Renens, chemin de Corbettes 9.

4. SAHINGÔZ née Sahingôz Fatma, née le 1er janvier 1965 à Pasali/TR, fille de Ziya et de Serife née Sahin, ressortissante turque, séparée, ainsi qu'à ses deux enfants, à savoir : Eren né le 4 janvier 1995 et Zeynep née le 10 juin 2000. Tous deux sont nés à Lausanne/Vd et sont ressortissants turcs ; domiciliés à Renens, chemin de Corbettes 9.

5. TRAJCEVSKA née Mitreska Marice, née le 19 août 1968 à Prilep/MK, fille de Jordan Mitreski et de Ratka née Dimoska, ressortissante macédonienne, mariée, ainsi qu'à son époux Pece Trajcevska, né le 12 juillet 1971 à Prilep/MK, ressortissant macédonien, et à ses deux filles, à savoir : Klaudia née le 13 avril 2000 et Stefani née le 27 mars 2003. Toutes deux sont nées à Lausanne/Vd et sont ressortissantes macédoniennes ; domiciliés à Renens, rue des Alpes 5.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

Le Président ouvre le scrutin, il s'agit d'un vote à bulletin secret.

Résultats du vote:

		oui	non	abst.	
Bulletin délivrés:	66	KARALAPILLAI Sivakumar	60	2	
Bulletins rentrés	64	MITROVIC née Jovanovic Stoja	57	4	1
Bulletins blancs	2	SAHINGÔZ AYTEK	56	4	2
Bulletins valables	64	SAHINGÔZ née Sahingôz Fatma	55	4	3
Majorité absolue	33	TRAJCEVSKA née Mitreska Marice	57	4	1

Le Président: "Les cinq candidats ont obtenu entre 55 et 60 voix, félicitations à eux!"

22 Préavis N° 23 - Les ATELIERS de la Ville de Renens.

M. Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur, lit son rapport:

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie au complet le mardi 8 mai 2007 sur le site des futurs ateliers de Renens, puis à la salle de conférence de la salle de spectacles.

Elle était composée de Mmes Bastienne Joerchel-Anhorn et Raquel Vega ainsi que de MM. Michel Brun, Philippe Pache, Eugène Roscigno, Pierre-Yves Saugy, Walter Siegrist et Jean-Pierre Rouyet, président rapporteur.

Deux membres de la Municipalité étaient présentes : la Syndique Marianne Huguenin et Mme Tinetta Maystre. M. Jean-François Clément était excusé. La Municipalité était accompagnée de M. Jean Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, de M. Claude Salzmann du service financier et, pour la visite sur site, de M. Martin Hofstetter, urbaniste de la commune. Étaient invités : MM. Nicolas Henchoz, adjoint du président de l'EPFL pour les affaires de communication, et Serge Fehlmann, architecte du bureau responsable du chantier.

La commission remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité, pour l'information qu'elles ont apportée et pour les réponses qu'elles ont données aux questions des commissaires.

Préambule : Le but du présent préavis est d'ouvrir, dès le 1^{er} octobre prochain, une structure d'aide à la création de nouvelles entreprises dans le domaine de la communication visuelle, du graphisme, du design et de l'architecture. Cette structure, dénommée les ATELIERS de la Ville de Renens est concrétisée par huit ateliers de 52 à 90 m² à louer à de jeunes créateurs d'entreprises, un atelier plus grand de 210 m², dit incubateur, à partager entre plusieurs créateurs, ainsi qu'un espace commun, le tout prenant place dans le complexe qui accueillera l'ECAL et une section de l'EPFL.

Par le préavis no 73, accepté à l'unanimité le 6 avril 2006, notre Conseil a d'ores et déjà autorisé la Municipalité à signer un bail à loyer d'une durée de 20 ans, à partir du 1^{er} octobre 2007, avec M. Pierre Nussbaumer, propriétaire du complexe, la chose louée représentant une surface de 1'103 m² et un loyer annuel total de Fr. 187'510.-.

Le présent préavis est un complément indispensable au préavis no 73. Il permet de concrétiser et de rentabiliser la mise en place de cette nouvelle structure. Ses conclusions tiennent en quatre points :

1. Une dépense de frs. 87'000.- pour des travaux d'équipements complémentaires non compris dans la rénovation et l'aménagement des lieux par le propriétaire.
2. La création d'une Fondation des ATELIERS de la Ville de Renens, nécessaire pour faire fonctionner cette structure comme un partenariat entre l'ECAL, l'EPFL, notre commune et d'autres milieux intéressés, notamment en ce qui concerne le choix des entreprises locataires des ateliers et la recherche de fonds complémentaires aux apports des locations.
3. Une convention entre cette Fondation et la Commune Renens réglant les relations entre ces deux entités.
4. L'instauration d'un prix annuel de la Ville de Renens de frs. 10'000.- destiné à récompenser l'une des entreprises locataires.

Financièrement, ce préavis permet de compenser, en tout ou partie, la dépense annuelle de frs. 187'510.- du loyer à payer par la Commune. En effet, les produits financiers de la Fondation (loyers payés par les locataires et fonds collectés) viendront diminuer, voire compenser totalement ce montant. Comme le résume très bien notre collègue Walter Siegrist, « financièrement parlant, le but de ce préavis est de diminuer, voire d'annuler le coût du préavis no 73 ».

Visite des lieux : La commission s'est réunie tout d'abord dans les lieux des futurs ATELIERS de la Ville de Renens à la rue du 24 Janvier. On accède aux ateliers par une entrée située au Nord du complexe, puis par un escalier qui mène au niveau

inférieur, accessible également par un ascenseur partagé avec l'EPFL. Cette visite a permis de voir successivement l'incubateur, les huit ateliers, et la partie commune constituée par la salle de conférence et une cafétéria, le tout relié par un hall qui permettra en outre de présenter des expositions. La commission constate que les travaux sont très avancés. Restent les finitions. De nombreux échanges, qui ne peuvent être relatés dans ce rapport, s'engagent entre les commissaires et les architectes. Notons cependant qu'un effort particulier a été fait pour rendre les ateliers le plus lumineux possibles, la surface à disposition étant quasiment un sous-sol. Néanmoins les ateliers comportent de grandes fenêtres qui donnent sur un mur assez proche des deux façades concernées. Une étude est en cours pour rendre ce mur le plus réfléchissant possible, augmentant ainsi la lumière dans les ateliers.

Séance à la salle de conférence de la salle de spectacles : Après les présentations d'usage, Marianne Huguenin relève que ce projet des ateliers de la Ville de Renens est ambitieux et nouveau. « C'est un beau projet qui correspond à une volonté d'être plus actif dans la promotion économique et de favoriser des jeunes entreprises. Le but n'est pas seulement de mettre des locaux à disposition, mais d'offrir un cadre propice à la création, à l'émulation et à la réalisation de projets. La création d'une fondation est nécessaire, car ces ateliers ne peuvent pas être un projet de la commune seule. Celle-ci doit « surfer » avec les autres partenaires que sont l'ECAL et l'EPFL ».

Pour Nicolas Henchoz de l'EPFL, « ce projet est l'un des grands enjeux de la période 2008-2011. Il a été accepté par la Confédération et représente un potentiel fantastique pour valoriser la formation et la recherche faites à l'EPFL ». Et de rappeler les trois missions de la Haute Ecole : la formation, la recherche et, précisément, la valorisation. Il reconnaît qu'il y a encore beaucoup d'inconnues dans ce projet. Un rapprochement s'est déjà opéré entre l'ECAL et l'EPFL dès 2001, notamment par des cours à option très fréquentés dans le domaine du design. « Il faudra oser prendre des risques et innover, tout en gardant une approche pragmatique. Il faudra apporter un soin particulier au démarrage du projet en choisissant bien les premiers locataires des ateliers. L'image donnée par ces premières entreprises sera très importante pour la suite ». Nicolas Henchoz relève l'excellent contact qui s'est créé entre l'EPFL et la Municipalité de Renens. « Ce projet tire un lien entre le site d'Ecublens et Renens. La fondation permettra non seulement de concrétiser ce lien, mais elle sera aussi un cadre indispensable pour la recherche de fonds ».

La commission aborde dans l'ordre les sujets qui font l'objet des conclusions de ce préavis : la fondation, la convention, le prix et l'aménagement des locaux.

Fondation des ateliers de la Ville de Renens : Comme déjà évoqué, la création d'un Fondation est le meilleur moyen pour porter ce projet et le promouvoir. Les statuts de cette Fondation (au stade de projet) sont joints au présent préavis et explicitent bien l'esprit et le fonctionnement attendu de cet espace d'ateliers. Ils appellent de nombreux commentaires et quelques questions de la part des commissaires.

En niveau de la recherche de donateurs, Jean-Daniel Leyvraz relève que la commune a reçu des préavis favorables de la part de la loterie romande et du canton, via le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT). L'appui de la loterie romande sera notamment important pour l'investissement en mobilier qui n'incombe ni au propriétaire, ni à la commune.

Le projet a également reçu un accueil chaleureux de la part de l'EPFL, notamment par le contact avec son Parc scientifique (PSE). Le secrétaire municipal précise que pour l'instant, il n'y a eu que des accueils positifs par rapport à ce projet et cela représente beaucoup d'ouvertures possibles. Il cite plusieurs institutions ou entreprises donatrices potentielles.

Des documents complémentaires sont distribués aux membres de la commission. Il précise les charges financières types placées sous la responsabilité de la fondation et les investissements à charge respectivement de la fondation et le commune.

Les frais administratifs prévus (gérance, coordination et soutien) semblent faibles relève un commissaire.

Réponse de la commune : le Conseil de Fondation travaillera bénévolement. Par ailleurs, la Fondation bénéficiera de l'appui logistique de la commune. Cependant cette dernière ne doit pas devenir la gérance des ateliers. L'une des entreprises locataires pourrait aussi effectuer une part de travail, par exemple une coordination des ateliers et des visites des lieux.

Qui tiendra par exemple la comptabilité ? demande un commissaire. Réponse : la Fondation en sera responsable, mais pourrait sous-traiter une partie du travail à la commune. Les comptes seront contrôlés par une société fiduciaire.

Un autre commissaire demande s'il y aura des représentants des usagers dans le Conseil de Fondation, par exemple par le biais de l'association dénommée dans le préavis « Les Compagnons des Ateliers » (voir page 12).

La Syndique répond que les usagers des ateliers ne feront pas partie du Conseil de Fondation, puisque c'est ce dernier qui choisit les usagers. L'association « Les compagnons des ateliers » a un autre but : celui d'élargir le cercle des sponsors et de les représenter par un délégué unique à la Fondation. Par ce biais, le nombre de personnes au Conseil de Fondation demeure restreint.

D'autres questions concernent les locations et le montant de loyers. Par exemple : comment faire pour éviter que certaines entreprises s'incrument dans la structure ? Est-il prévu une durée maximum pour la location ? Ou : qu'en est-il de la responsabilité civile des entreprises locataires ?

Jean-Daniel Leyvraz répond que tout n'est pas codifié dans ce projet de statuts.

Beaucoup de points peuvent être réglés par la teneur du bail, notamment la durée et la responsabilité civile, relève un commissaire.

Marianne Huguenin note que ces points dépendront également de l'attrait de ces ateliers, par exemple du nombre d'entreprises dans la file d'attente.

Un commissaire demande si les étudiants de l'EPFL pourront être subventionnés pour utiliser les ateliers. M. Henchoz répond que l'EPFL ne financera pas les Ateliers, mais que, par contre, il va se créer une synergie entre l'EPFL et les Ateliers.

Un commissaire note que les prix des loyers sont au dessous du prix du marché, soit frs. 170.- de loyer annuel par m² pour les ateliers de Renens, contre, par exemple, frs. 272.- ou frs. 310.- par m² pour le Parc scientifique PSE. Qu'en est-il des frais d'entretiens ?

Réponse : ce prix de location est volontairement bas ; cela fait partie des buts du projet. Les frais d'entretien incomberont pour une partie au propriétaire et pour une partie à l'entreprise locataire. Cela sera précisé dans le bail.

Finalement, la question des augmentations de loyers est posée. La Syndique répond qu'une adaptation des loyers au coût de la vie est prévue après trois ans.

Convention entre la Fondation et la commune : Cette convention, dont les clauses sont jointes au préavis, prévoit notamment que la commune de Renens est seule locataire envers le propriétaire des surfaces concernées et, par conséquent, est garante du paiement du loyer. Mais il y a un garde fou : si les ressources de la Fondation ne permettent pas, deux années de suite, de couvrir les frais de fonctionnement, le service de la dette et l'amortissement de celle-ci, la Fondation sera dissoute.

Un autre point concerne une avance de fonds sans intérêts de frs. 120'000.- au maximum à la Fondation pour lui permettre un fonds de roulement en attendant d'obtenir les montants des premiers donateurs. Un commissaire s'étonne de ne pas voir figurer ce montant dans les conclusions. Il lui est répondu que ce montant est une avance à la Fondation qui sera restituée à la Commune dès que les liquidités de la Fondation seront suffisantes. Pour la commune, ce n'est pas une dépense ; il n'y a donc pas lieu de le mentionner dans les conclusions.

Prix de la ville de Renens : Ce prix a pour but de récompenser une fois l'an une entreprise locatrice de l'un des huit ateliers pour un projet remarquable.

Un commissaire relève que le montant du prix (frs. 10'000.-) correspond approximativement au montant d'un loyer annuel. Il faudra attribuer ce prix avec une certaine consistance et se garder de distribuer des oreillers de paresse ! Il serait bon que la Municipalité nomme un jury pour toute la durée d'une législature.

Un autre commissaire demande que le prix puisse également récompenser une entreprise locatrice de l'incubateur. En effet, le préavis (au point n° 9.) prévoit que ce prix soit destiné à un locataire de l'un des huit ateliers, ce qui exclut l'incubateur.

Ce point devra être étudié par le jury, une fois nommé. Il est précisé que le montant du prix de frs. 10'000.- sera porté pour la première fois au budget 2008.

Aménagement des locaux : L'architecte M. Fehlmann présente quelques modifications au niveau de la surface des ateliers par rapport au plan annexé au préavis. Les surfaces ont dû être légèrement changées pour des raisons techniques de raccordement avec les façades. La surface d'un atelier varie maintenant entre 52 m² (pour le plus petit) et 90 m² (pour le plus grand). La surface totale mise à disposition pour les huit ateliers ne change pas. En conséquence, le tableau des loyers proposés à la page 10 du préavis a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle répartition, mais les totaux restent inchangés.

MM. Fehlmann et Leyvraz relèvent que la solution trouvée pour disposer ces ateliers est optimum, compte tenu de la situation de cette surface qui est presque un sous-sol. Les questions quant à cet aménagement sont peu nombreuses, la visite sur site ayant permis aux commissaires de se faire une bonne idée de la disposition des lieux.

Un commissaire s'étonne toutefois de l'absence de passage entre les ateliers et l'ECAL. L'architecte lui répond que la direction de l'ECAL désire un contrôle strict d'accès à ses locaux pour des raisons de sécurité et de vol. Cela pourrait s'assouplir avec le temps... Il est relevé que la séparation vitrée entre les ateliers et l'école pourrait être enlevée facilement.

Délibérations de la commission : Ces délibérations ont lieu rapidement. Le tour de table fait ressortir que tous les commissaires sont enthousiastes pour ce projet.

Un commissaire relève que le bas prix de location de frs. 170.-/m² pour les ateliers de Renens est à relativiser. Si l'on ajoute le prix des locaux communs et que l'on tient compte d'un taux de vacances de 20%, on se rapproche bel et bien des frs. 250.-/m² du Parc scientifique de l'EPFL (PSE).

Dans son ensemble, la commission fait confiance à la future Fondation pour exploiter ce projet au mieux et ne formule pas de vœux particuliers.

Au vote, la commission se prononce à l'unanimité EN FAVEUR de ce préavis.

En conséquence, la commission propose au Conseil d'accepter les conclusions du préavis telles qu'elles sont proposées."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Eugène Roscigno (PSR), au nom du groupe socialiste invite le Conseil à soutenir les conclusions de ce rapport. "Aujourd'hui avec l'acceptation de ce préavis, Ateliers de la Ville de Renens, nous voyons l'aboutissement d'un long travail débuté en 2002 déjà avec la proposition de regrouper l'ECAL à Renens. Ce projet a d'emblé reçu les soutiens de la Municipalité en place à cette époque et surtout de sa Syndique d'alors, qui a beaucoup œuvré à sa venue.

Oui, ces Ateliers de la ville de Renens, comme la création d'une fondation, sont des projets ambitieux, et mes vœux c'est qu'ils acquièrent une renommée aussi grande qu'est le PSE pour l'EPFL. (Parc scientifique)

En acceptant ce préavis ce soir, comme le préavis 73 d'avril 2006, nous montrons notre volonté aux jeunes entrepreneurs qui veulent se lancer dans une activité d'indépendant, que nous, autorités de la ville de Renens, nous sommes là pour les encourager à faire leur premier pas.

Et ce qui serait plus formidable encore, c'est que les entreprises de notre ville et de la région, ainsi que beaucoup de personnes à titre privé, deviennent des "Compagnons des ateliers " et ainsi de soutenir les activités des "Ateliers de la ville de Renens" pour qu'ils puissent vivre longtemps."

M. Reza Safaï (Fourmi rouge), au nom du groupe Fourmi Rouge, tient à remercier chaleureusement la Municipalité pour son implication dans la création des ATELIERS de la Ville de Renens et de la fondation qui s'en occupera dans son ensemble. "Il s'agit là d'un beau projet; la Ville de Renens a su tirer profit de la venue de l'ECAL et de l'EPFL. Puissent ces ATELIERS favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises jeunes et que les ternes préjugés de « Renens banlieue industrielle » fassent place à la réalité « Renens, ville culturelle, colorée, jeune, dynamique et favorisant les jeunes entreprises »."

Marianne Huguenin, syndique: apporte quelques informations supplémentaires. "Nous avons reçu des confirmations de l'aide et de l'intérêt qui s'est manifesté pour soutenir cette Fondation; le canton par ex., nous a confirmé un versement annuel de fr. 30'000. —pendant trois ans pour soutenir le lancement de la Fondation, par le

Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme. De même, Lausanne-Région, par la voie de la Promotion économique de Lausanne-Région, soutiendra également ce projet par un versement de fr. 5'000. – la première année et, sous réserve de confirmation, de fr. 10'000. – en 2008. Nous aurons également un soutien, sous une forme qui est encore à discuter, par le CACIB qui tenait aussi à aider à l'implantation de jeunes entreprises à Renens puisque sa situation financière le lui permet.

Vous avez vu qu'on a dû modifier l'organisation interne des ateliers, ce qui fait que la page de votre préavis qui donne le plan et les loyers a été modifiée; j'ai ici une nouvelle p. 10 du préavis, qui est à votre disposition, et qui vous sera envoyée en annexe."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Rouyet lit les conclusions du préavis:

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis N° 23-2007 de la Municipalité, du 23 avril 2007,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux d'équipements complémentaires (installation électriques et informatiques) des ATELIERS de la Ville de Renens pour un montant de frs. 87'000.- TTC. Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif No 3721.5030.110 « Travaux d'aménagement des ATELIERS de la Ville de Renens ».

AUTORISE la Municipalité à créer la Fondation des ATELIERS de la Ville de Renens.

AUTORISE la Municipalité à signer une convention entre les Ateliers et la commune.

AUTORISE la Municipalité à porter au budget annuel un montant de frs. 10'000.- pour le prix de la Ville de Renens.

Cette dépense sera portée au compte No 1050.3658.

Au vote, les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.

Mme Marianne Huguenin, syndique, remercie le Conseil communal de ce vote. "C'est un projet ambitieux, nouveau pour nous, et qu'il va falloir mener à bien; nous y arriverons tous ensemble, avec les partenaires enthousiastes que nous avons." Elle annonce que lundi matin il y aura une présentation du Conseil de fondation à la presse, et qu'un petit dépliant de présentation des Ateliers qui sera diffusé dans les milieux intéressés et qui a été fait par l'ECAL, est à disposition.

23 Préavis N° 25 - Modification du Règlement communal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours.

Dépôt du préavis - discussion préalable.

La discussion préalable n'est pas utilisée, nous passons à la nomination de la commission:

Pour le RCDR	M. Paul Mettraux et Mme Denise Schmid
Pour Arc-en-ciel	pas de commissaire
Pour la Fourmi Rouge	M. Reza Safaï et Jean-Pierre Leyvraz
Pour le PSR	Mmes Marcelle Bourquin et Brigitte Rohr
Pour les Verts	Mme Irène Frei

24 Rapport-préavis N° 26 - Réponse au postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative « J'ai une idée » - Le Chemin des Sens ».

Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. Laurent Desarzens (Les Verts): "Je suis déjà intervenu au dernier conseil à propos de ce préavis, pour dire notamment que, en ce qui concerne l'association, on considère que le schéma n'est plus du tout ce qui avait été proposé. En tant que membre de cette association, je souhaite qu'elle puisse être écoutée lors de la réunion de la commission. Si on se réfère à la page 4 du préavis, je pense qu'il ne serait pas nécessaire de débattre des points 1 à 5, qui ne concernent pas le chemin des sens; lors de la réunion de l'association, les gens avaient plusieurs idées, on les a données, mais l'objectif du chemin des sens ne concerne pas ces points. Je ne suis pas nommé pour le groupe dans cette commission, j'espère pouvoir être invité comme interlocuteur. Je souhaiterais d'ores et déjà que le président prenne note que ces points ne sont pas utiles par rapport à ce projet. L'association a présenté 6 idées, dont le chemin des sens. Les idées 1 à 5, ce sont des idées un peu généralistes. Le chemin des sens est le projet."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nomination de la commission:

Pour le PSR	MM. Daniel Rohrbach (Président) et Christophe Kocher
Pour le RCDR	Mme Rosana Joliat et M. Roland Divoirne
Pour Arc-en-ciel	pas de commissaire
Pour la Fourmi Rouge	Mme Raquel Vega et M. Ali Hemma Devries
Pour les Verts	M. Thierry Brandt

25 Préavis N° 27 - Modération du trafic sur les avenues de Saugiaz / 1^{er} Mai.

Dépôt du préavis – discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée, on passe à la nomination de la commission:

Pour la Fourmi Rouge	M. Jean-Pierre Leyvraz (président) et Mme Rose-Marie Matti
Pour le RCDR	Mme Gisèle Martin et M. Jean-Daniel Roulier
Pour Arc-en-ciel	Mme Marinella Bianchi Rojo
Pour le PSR	Mme Eva Gloor et M. Cédric Depoisier
Pour les Verts	Mme Nathalie Kocher

26 Préavis N° 28 - Projet SIA (Système d'Information Administratif) - Remplacement des applications informatiques.

Dépôt du préavis – discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée. On passe à la nomination de la commission.

Pour les Verts	M. Marc Chambaz (président)
Pour la Fourmi Rouge	MM. Reza Safaï et Jean-Pierre Rouyet
Pour le RCDR	MM. Philippe Pache et Pascal Golay
Pour Arc-en-ciel	M. Bastien Reymond
Pour le PSR	MM. Pascal Ruschetta et Olivier Barraud

27 Préavis N° 29 - Agrandissement et rénovation du Collège de Florissant et rénovation de la salle de gymnastique.

Nomination de la commission

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "Nous vous devons quelques explications quant au manque de préavis dans vos enveloppes. Le projet de transformation et d'agrandissement du Collège de Florissant a fait l'objet d'une opposition de la part d'un voisin lors de la mise à l'enquête qui s'est terminée le 14 mai 2007.

Après examen complet du dossier, il s'avère que le troisième étage ne peut pas être construit après simple enquête sur la base du plan de quartier existant. En effet, ce dernier, qui date de 1959, comporte une lacune sur le point de la hauteur du collège.

Dès lors, le projet a dû être adapté et ne comprend plus l'étage supplémentaire initialement prévu. Mais la Municipalité est convaincue que l'aspect rénovation du projet doit se poursuivre envers et contre tout, tout en repoussant l'agrandissement prévu, et ce pour les raisons suivantes :

- premièrement : il est urgent de remédier à l'état de dégradation du bâtiment ;
- deuxièmement : il faut profiter des travaux de rénovation pour mettre les salles de classe aux normes de 80 m²;
- troisièmement : l'opportunité de déplacer les élèves à Corminjoz pendant le chantier doit être saisie.

D'entente avec la Direction de l'établissement primaire, la diminution momentanée du nombre de salles de classe n'aura pas de conséquences pour l'école. En effet, grâce au déplacement de la salle de modelage et à diverses autres mesures d'organisation, tous les élèves du quartier pourront aller à l'école près de chez eux. Par contre, le rapatriement des trois classes du pavillon de Florissant dans le collège principal sera quelque peu retardé. Il s'agira d'étudier dans un deuxième temps et sans précipitation quelle serait la solution optimale pour procéder à cet agrandissement.

Cette adaptation a nécessité un délai d'étude et de rédaction pour présenter un préavis conforme. La réalisation des objectifs cités ci-dessus et le respect des échéances impliquent toutefois que le Conseil communal prenne une décision sans la prochaine séance, soit le 28 juin prochain. Le préavis remanié est adopté demain matin en séance de municipalité et parviendra aux membres du Conseil communal samedi. Les commissaires le recevront par porteur demain soir encore. Le projet fera l'objet d'une présentation plus détaillée que d'habitude lors de la séance de commission ad hoc.

La Commission des finances a été informée de ces éléments dans sa séance du 5 juin. Vu les enjeux de ce dossier, la Municipalité espère que le Conseil communal comprend la nécessité d'agir en deux étapes et le remercie d'ores et déjà d'accepter de prendre sa décision dans l'urgence."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nomination de commission:

Pour le RCDR	M. Jean-Marc Dupuis (président) et Mme Catherine Wicht
Pour Arc-en-ciel	M. Jean-Marc Reymond
Pour la Fourmi Rouge	Mmes Arielle Bonzon et Nicole Divorne
Pour le PSR	MM. Eugène Roscigno et Christophe Kocher
Pour les Verts	Mme Catheline Reymond.

La séance aura lieu lundi 11 à 19 h 30 au collège de Florissant. Les commissaires sont priés de se réunir en fin de séance.

28 Proposition individuelles et divers.

Mme Rose-Marie Matti (Fourmi rouge) : dépôt d'un postulat intitulé "Pour encourager la mobilité douce". «Je demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des TL pour permettre d'instaurer la gratuité du transport des vélos dans le futur M2 et dans l'actuel M1. »

Ce postulat sera développé la prochaine séance.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge): Question sur le terrain de football de Verdeaux. "Avec le retour des beaux jours et l'approche des vacances scolaires, le terrain de foot de Verdeaux est l'objet de toutes les convoitises. Chaque année, le terrain est fermé durant les mois de juillet et d'août, afin de permettre la remise en état du gazon. Or, nous savons que celui-ci n'est jamais en état à la rentrée scolaire.

Ma **question** est la suivante: Ne pourrait-on pas envisager d'autres solutions pour réparer le terrain que de le fermer entre juillet et août, comme par exemple l'application de gazon en rouleaux? D'avance merci pour les enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances."

Mme Florence Widmer (RCDR) "J'ai bien lu l'ordre du jour d'aujourd'hui et je trouve personnellement totalement inadmissible qu'un conseil ait 28 points à l'ordre du jour, je crois que cela ne s'est jamais vu à Renens, en tous cas, ces trente dernières années! Deuxièmement, on avait décidé la législature précédente que les rapports longs seraient distribués par courrier ou au sein des groupes. Ce soir, 23 pages de rapport ont été lues! Sans compter tous les votes et autres qui ont été faits. Troisièmement, il avait été décidé que les rapports de commission de naturalisation seraient dans les premiers points de l'ordre du jour, pour ne pas faire attendre Messieurs et Mesdames qui se faisaient naturaliser. Aujourd'hui, ils ont eu leur réponse à 23 h 38! Quand on sait qu'un conseil communal a 28 points, pourquoi est-ce qu'il ne débute pas à 19 heures, parce qu'actuellement, il est minuit moins 5.

Autre point: On a reçu le calendrier des séances du Conseil communal pour 2007-2008, j'ai été surprise de l'avoir aussi tôt, étant donné que le nouveau bureau n'avait pas été élu; j'ai remarqué un non-sens, le 13 décembre a été fixée une séance de réserve. Mais la séance de réserve n'a rien à faire là, étant donné que la législature se finit au mois de juin, donc, cette séance, étant donné qu'elle était pour les derniers préavis qui n'avaient pas été finis, doit être au mois de juin et non au mois de décembre. Je remercie d'avance et félicite les courageux téléspectateurs qui auront suivi la totalité de ce conseil. Bonne nuit!

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) Au nom du groupe Fourmi rouge, j'aimerais ici rendre hommage à notre camarade Gérard Forster, décédé subitement lundi dernier à l'âge de 66 ans. Gérard Forster a montré l'exemple dans la voie du syndicalisme militant. Il a mené de nombreuses actions, en particulier pour ce qui concerne l'ouest lausannois la lutte avec les travailleurs de l'entreprise Leu à Chavannes en 1975. Ce soir, nous avons une pensée pour lui, et invitons les personnes qui le connaissent à se joindre à nous.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) : "J'imagine que certains d'entre vous auront, comme moi, reçu les lettres de la Municipalité concernant la levée des oppositions qui ont été déposées à l'encontre de l'installation de 2 antennes de téléphonie mobiles à Renens. L'une à la rte de Crissier et l'autre au ch. de Corjon. Cette seconde antenne a même fait l'objet d'une pétition signée sauf erreur par 187 personnes. Dans ces affaires, la Municipalité fait bien son travail car elle privilégie le dialogue.

Les opposants aussi font bien leur travail. Ils ne font pas un jeu récurant. Depuis une année, ce sont bien 6 ou 7 nouvelles antennes ou modifications importantes de technologie sur des antennes existantes qui ont passé la rampe du permis de

construire. Les opposants s'en prennent, à juste titre, aux antennes que l'on veut implanter au milieu de fortes zones d'habitations.

Quant aux opérateurs, ils semblent jouer un jeu différent. Leur objectif est de déposer sur la table un dossier achevé. Pseudo intouchable. Ensuite, ils font mine de jouer le jeu du dialogue, sachant très bien que le temps leur sera de toute façon favorable, la preuve ici même.

Il y a deux choses que j'aimerais relever dans ces lettres de la Municipalité.

La première, c'est lorsque celle-ci annonce qu'elle a organisé le 15 janvier dernier une séance d'information en présence des opposants et des opérateurs. Devant une assemblée peu souriante, cette séance a surtout permis aux fiers représentants des opérateurs de distribuer force prospectus et à occuper un temps précieux, rogné sur un éventuel "question/réponse", pour présenter de magnifiques exposés *power point* sur grand écran. Cette bonne idée au départ ne s'avère hélas plus un bon argument. L'objectif principal de cette réunion ayant été détourné au net avantage des opérateurs.

La seconde, c'est lorsque la Municipalité annonce (dans les mêmes lettres) qu'elle a déjà fourni son effort en allant jusqu'au tribunal administratif pour soutenir sa propre opposition contre une antenne prévue dans les entrepôts CFF de Renens-Croisée. Or, il faut bien le reconnaître, s'il y a bien une antenne dont les critères pouvaient être considérés comme acceptables, c'est bien cette antenne CFF.

Je crains dès lors que cet échec ait refroidi la Municipalité. Elle a peut-être perdu courage, au risque de ne plus tenter de soutenir sa population. Voyez-vous, les 187 personnes qui ont signé cette pétition (comme dans le cas de Corjon) représentent à mon avis ce qu'il est convenu d'appeler un corps social. Ce corps social attendait certainement une réaction d'estime de la part de notre municipalité. Cette réaction d'estime aurait pu se traduire par ce qu'il est convenu d'appeler une décision de circonstance. Cette décision de circonstance (une loi), aurait pu avoir l'allure d'un refus de permis de construire sous prétexte que "vu la forte réaction populaire face à ce projet d'installation considéré par beaucoup comme trop proche des habitations, il lui est impossible de délivrer le permis de construire... etc." Si la Municipalité ne fait pas au moins un pas, le premier pas, il n'y a aucune chance pour quiconque de poursuivre dans sa démarche d'opposition car la première chose qu'un juge dira à cette personne c'est bien sûr: "Votre municipalité a accepté cette antenne, nous ne voyons pas pour quel motif nous devrions vous donner raison...".

Hé oui, les choses peuvent prendre des tournures différentes et être utilisées différemment selon l'usage que l'on veut en faire. La délivrance d'un permis de construire peut devenir un argument de grande valeur contre un citoyen qui oserait tout de même poursuivre son opposition.

Il reste encore une antenne en suspens avec une importante pétition derrière. Et peut-être d'autres antennes, avec des dossiers peu acceptables, qui sont peut-être à venir.

Je souhaiterais que la Municipalité oublie son échec concernant son opposition par rapport à l'antenne CCF et qu'elle prenne parti un peu plus pour ses concitoyens. Même si c'est à fonds perdu. Je l'ai dit, c'est la seule solution pour que les opposants puissent, après, prendre le relais.

On l'a vu hier dans le journal. A Mies, c'est la solidarité et la résistance qui ont permis d'aboutir à l'abandon du projet par l'opérateur.

J'ai un dernier vœu. Il est technique. Il s'adresse au CTC. Je crois qu'il faut arrêter de parler avec ces gens (les opérateurs) par coups de téléphone et de la jouer sur les airs du "dialogue sympathique sur un coin de la table". Ils savent très bien en profiter pour tergiverser, trouver moult excuses pour écarter toutes propositions alternatives et bien sûr, mettre la faute sur l'autre opérateur qui, lui, ne joue pas le jeu. Je crois qu'il faut maintenant convoquer ces gens d'une manière plus officielle, établir des PV et leur faire systématiquement signer leurs tergiversations ou leurs refus."

Il est passé minuit. Le Président met au vote si on continue la séance. La majorité est pour continuer.

M. Mady Keita (PSR) signale qu'il a mis sur les tables le rapport d'activités 2006 du Centre de Rencontres et d'Animations. Il fait appel aux personnes, conseillers communaux ou spectateurs, qui voudraient faire partie de l'association ou du comité, de s'annoncer: elles seront les bienvenues.

La parole n'est plus demandée, la séance est close.

Le Président remercie chacun pour son travail et donne rendez-vous au jeudi 28 juin 2007 à 19 h. au Collège du 24-Janvier.

La séance est levée à 00 h 15

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Studer

Suzanne Sisto-Zoller

Annexes: lettre de M. Moritz Leuenberger
lettre de la Direction des CFF